

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 2018 -



ASSOCIATION
« LA MAISON DES ENFANTS »

LE RAPPORT MORAL	3
I. PRESENTATION GENERALE	5
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	5
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	6
L'EQUIPE ASSOCIATIVE	6
NOS PARTENAIRES	9
II. LE SERVICE PETITE ENFANCE	11
III. LE SERVICE ENFANCE	13
L'ACCUEIL DE LOISIRS	13
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	17
LES SEJOURS ACCESSOIRES	18
IV. LE SERVICE JEUNESSE	20
LES OBJECTIFS DU SERVICE JEUNESSE	20
LE FONCTIONNEMENT	20
LA FREQUENTATION DES ADOLESCENTS	21
LA TARIFICATION	22
LES ACTIONS ET DISPOSITIFS « JEUNESSE »	22
BILANS ET PERSPECTIVES	23
V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE	24
LES FINALITES DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DES ENFANTS	24
LA DEFINITION DES ORIENTATIONS	24
ORIENTATION 1 : « PROPOSER UN LIEU D'ACCUEIL CITOYEN, OUVERT A TOUS »	24
ORIENTATION 2 : « FAVORISER LES RENCONTRES ENTRE LES HABITANTS »	26
ORIENTATION 3 : « DEVELOPPER L'ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS »	27
FICHE ACTION REAAP : « L'ENFANT, A L'ECOUTE DE L'ANIMAL »	29
FICHE ACTION REAAP : « ET SI ON PARLAIT NUTRITION »	31
FICHE ACTION : « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 EN 2018 »	33
FICHE ACTION : « COURS DE COUTURE 2018/2019 »	35
FICHE ACTION : « SORTIE FAMILIALE 2018 »	37
FICHE ACTION : « ATELIER INFORMATIQUE 2018 »	39
FICHE ACTION : « LES ATELIERS DE YOGA »	41
FICHE ACTION : « LES ATELIERS DE SOPHROLOGIE »	43
FICHE ACTION : « SOIREE DE THEATRE IMPROVISATION 2018 »	45
FICHE ACTION : « ANIMATION - CHAUVE EN FETE »	47
FICHE ACTION : « BALADE CONTEE ET GOURMANDE 2018 »	49
FICHE ACTION : « ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE »	51
VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER	54

LES PRODUITS DE L'EXERCICE 2018	54
LES CHARGES DE L'EXERCICE 2018	57
LE RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018	61
L'ANALYSE FINANCIERE	62
ANNEXE 1 – COMPOSITION DU BUREAU	64
ANNEXE 2 – LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE	67
ANNEXE 3 – ORGANIGRAMME	69
ANNEXE 4 – LA TARIFICATION	71
ANNEXE 5 – LE RAPPORT FINANCIER 2017	75
ANNEXE 6 – LES CHARGES PREVISIONNELLES 2018	95
ANNEXE 7 – LES PRODUITS PREVISIONNELS 2018	97

LE RAPPORT MORAL

2018

- Maison des enfants -

I. PRESENTATION GENERALE

Historique de l'Association

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En Septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de dix sept enfants.

En janvier 2002, un Accueil de loisirs est créé et accueille entre douze et quinze enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Laetitia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

A la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir trente enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVÉ, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à trente six enfants. Cet été là, l'Accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera soixante quatorze enfants, répartis en quarante six familles.

En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à quarante places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de cent vingt cinq enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectifs atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'Accueil de loisirs ouvre neuf semaines sur l'année et organise deux séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le pôlados ouvre ses portes en octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance. Le journal « Taluça » fait son apparition. Ecrit par les enfants, ce journal raconte la vie de l'association.

En 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique.

Au 1^{er} janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de cent mineurs et un espace de 500 m2 dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVÉ. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune.

Cette même année, de nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, la maison des enfants participe pour la première année au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

L'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Un diagnostic de territoire est réalisé par l'association RADAR et propose une lecture globale de la commune en 2015 : emplois, familles, ressources, habitats...

Les années 2016 et 2017 marquent le déploiement d'un nouveau secteur au sein de la maison des enfants : la petite enfance. La création d'une micro crèche associative intercommunale est validée par le Conseil d'administration.

Le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche ouvre ses portes et propose un accueil de dix places pour les enfants de 0 à 5 ans.

Le fonctionnement de l'association

a. Les agréments

L'association, au titre des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), possède plusieurs autorisations administratives pour pouvoir accueillir les enfants dont :

- La déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale portant l'autorisation, pour l'établissement, de proposer un accueil collectif, à caractère éducatif, hors du domicile parental et pendant les vacances scolaires ou les loisirs ;

- L'avis de la Protection Maternelle Infantile autorisant l'Association à accueillir des enfants de moins de six ans.

- Une autorisation municipale permettant à l'association de bénéficier des locaux municipaux et d'y recevoir du public.

b. Les missions

La maison des enfants a pour objet de proposer et promouvoir des activités récréatives, ludiques, culturelles, dans une démarche à visée éducative, en direction des familles, des enfants et des adolescents, en privilégiant les familles de la Commune de CHAUVÉ.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment :

- à organiser et gérer l'accueil périscolaire proposé aux élèves le matin et le soir de chaque journée d'école ;

- à organiser lors des temps de loisirs et de vacances, des accueils et séjours collectifs, avec ou sans hébergement, ainsi que toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des mineurs et de renforcer l'objet de l'association, notamment en ce qui concerne les parents, les familles, la formation des animateurs et intervenants ;

- à mettre en place toute action permettant la réalisation de son objet.

c. Les locaux

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la maison des enfants s'est installée dans de nouveaux locaux mis à sa disposition par la commune de CHAUVÉ.

Les bâtiments ont une surface d'environ 550 m² répartie en plusieurs espaces : une salle 3/5 ans, une salle 6/8 ans, une salle 9/12 ans, une cuisine aménagée, un atelier bricolage, une lingerie, un dortoir, une salle de réunion et un local technique.

Une cour, comprenant un jardin, permet aux enfants de profiter des activités extérieures.

La maison des p'tits loups, bâtiment construit par l'association en 2018, est située à proximité du village retraite. Sur un terrain de 600 m², cet établissement comprend deux salles d'activité, trois chambres, un bureau administratif, un espace « cuisine » et une salle de change.

L'équipe associative

L'action associative est le fruit d'un investissement commun entre les différentes composantes de l'association. Notre souhait est donc de laisser une place à tous les acteurs qui ont envie de porter notre projet social.

a. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (C.A.) a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de :

- Fixer les grandes orientations de l'association et de veiller à leur exécution ;
- Approuver le règlement intérieur, élaboré par le bureau ;
- Décider du plan d'action et du budget prévisionnel associé, arrêter les actions précises en cours d'année en respectant les lignes budgétaires prévisionnelles ;
- Se prononcer sur l'admission ou la radiation de membres ;
- Emettre toute suggestion et proposition favorisant l'obtention de financements nécessaires aux projets agréés par lui ;
- Définir des groupes de travail et de réflexion ;
- Valider le recrutement du directeur/trice ;
- Autoriser le Président à conclure tout accord cadre utile à la réalisation des objectifs de l'association ;
- Décider du barème annuel des cotisations.

Le C.A.¹ a été en partie renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2018. Composé de quatorze membres, celui-ci a reconduit aux fonctions de Président, au C.A. du 05 juillet 2018, M. Benoit MONIER (troisième mandat consécutif).

Deux représentants de la Commune de CHAUVÉ peuvent également, en tant que membres de droit, participer au C.A. sans toutefois prendre part aux votes.

En 2018, le C.A. a notamment travaillé sur le déploiement de la micro crèche associative intercommunale, sur l'organisation des séjours et l'amélioration des différents fonctionnements des services de l'association.

Ces thématiques n'ont pas été toutes préparées en C.A. L'association a fait le choix de créer trois commissions dans lesquelles chaque administrateur a pu s'investir : une commission « employeur », une commission « finance » et une commission « micro crèche ». Celles-ci préparent les dossiers pour que, lors des C.A., les administrateurs puissent avoir toutes les informations nécessaires avant de voter les propositions inscrites à l'ordre du jour.

b. Les commissions

La commission « employeur »² prépare l'ensemble des décisions concernant le recrutement, le suivi et la gestion administrative du personnel (suivi des missions, des congés payés, etc.) et organise le plan de formation. Celle-ci se réunit ponctuellement en fonction de l'actualité de l'association.

La commission « finance » définit les orientations budgétaires de l'association, suit la comptabilité et la trésorerie, établit une analyse financière et contrôle la réalisation des investissements. Cette commission est composée de trois administrateurs et de deux représentants de la Commune de CHAUVÉ.

La commission « micro crèche » a accompagné la création de ce nouveau service : suivi du chantier, choix des matériaux, sélection des entreprises.

c. L'équipe salariée

L'association comprend douze salariés³, répartis sur les postes suivants : un directeur, un directeur adjoint, une directrice de micro crèche, une responsable enfance, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, une animatrice petite enfance et cinq postes d'animateur.

Depuis le 01 janvier 2018, les fonctions de communication sont réalisées par Nolwenn BRELET, salariée recrutée en contrat à durée indéterminée intermittent.

¹ Cf. Annexe 1 « Composition du bureau », p.64

² Cf. Annexe 2 « Gouvernance associative », p.67

³ Cf. Annexe 3 « Organigramme », p.69

Florian COUTON a également été recruté le 01 mars 2018 en contrat à durée indéterminée intermittent, dans la continuité de son contrat d'accompagnement à l'emploi.

Nous remercions particulièrement Corentin MATHÉ, animateur arrivé dans l'association en 2015, qui a quitté ses fonctions le 31 août 2018. Il s'est pleinement attaché à faire vivre les projets d'animation auprès des enfants.

Laëtitia BOUGHANMI, responsable pédagogique du secteur enfance, a eu le bonheur de vivre une nouvelle maternité. Elle a été remplacée, lors de son congé maternité, par Davy RAMIREZ.

Manon PELEGRIN PARDOU, Patricia ROUGER et Alexandra CAMUS, salariées recrutées dans le cadre de l'ouverture de la micro crèche, nous ont rejoint le 20 août 2019.

Nous saluons l'investissement des salariés, titulaires et remplaçants, qui ont assuré l'accueil des enfants tout au long de cette année.

d. Le service comptable

En concertation avec l'A.F.R. de CHAUMES EN RETZ, l'association a conclu, à partir du 1^{er} janvier 2015, une convention pour la création d'un poste mutualisé de comptable. Employée par l'A.F.R. et mise à la disposition de la M.D.E., Anne BELLANGER est intervenue tous les lundis et mardis, pour un volume hebdomadaire de dix heures et jusqu'au 31 août 2017 (congé maternité). Elle a ensuite été remplacée, pour un volume de huit heures par semaine, jusqu'au 31 août 2018.

Anne BELLANGER a repris ses fonctions à partir du 01 septembre 2018.

e. Bilan des formations

Le plan de formation 2018 avaient pour objectifs de :

- ✓ Apporter des compétences éducatives directement utilisables par les salariés ;
- ✓ Sécuriser les pratiques professionnelles en lien avec l'accueil de public vulnérable ;
- ✓ Renforcer des compétences professionnelles en cours d'acquisition par certains salariés.

Pour l'exercice 2018, neuf salariés auront eu accès à des formations professionnelles :

- ✓ Maxime HÉRIVAUX (SST, incendie et CAFERUIS)
- ✓ Corentin MATHÉ (SST)
- ✓ Nolwenn BRELET (SST, incendie et Publisher)
- ✓ Marion BUTON (SST, HACCP et incendie)
- ✓ Manon PELEGRIN PARDOU (SST et HACCP)
- ✓ Patricia ROUGER (Incendie et HACCP)
- ✓ Alexandra CAMUS (HACCP)
- ✓ Florian COUTON (SST et incendie)
- ✓ Fiorenza LEROUX (SST, incendie et BAFD)

L'enveloppe budgétaire allouée aux formations pour 2018 était répartie de la manière suivante :

FORMATIONS 2018

	Coût pour l'association	Prise en charge Uniformation
Publisher	794 Euros	388.80 Euros
SST	2 323 Euros	2 034.80 Euros
HACCP	1 654 Euros	1 344 Euros
BAFD	1 116.06 Euros	1 116.06 Euros
Incendie	660 Euros	
CAFERUIS	12 057 Euros	12 057 Euros (attendus)
	18 604.06 Euros	16 940.66 Euros

Pour financer l'ensemble de ces charges, l'association a sollicité l'O.P.C.A. Uniformation, organisme en charge de la formation professionnelle dans la branche de l'animation. Ainsi, la maison des enfants devrait prendre à sa charge 1 663.40 euros pour l'exercice 2018.

Nos partenaires

La maison des enfants bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour accomplir ses missions. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

a. La Commune de Chauvé

La commune de Chauvé, partenaire de l'association depuis sa création, aide la maison des enfants de différentes manières :

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement et en mettant à disposition des locaux municipaux.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre notre association et la commune de CHAUVÉ, garantissant le financement de nos services jusqu'en 2018 (une première C.P.O. ayant déjà été signée de 2013 à 2015).

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association plusieurs locaux communaux (salle de motricité, théâtre et salle de sport ainsi que le minibus communal).

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la bibliothèque de Chauvé. Les enfants participent à divers ateliers culturels mis en œuvre tout au long de l'année : *lecture de contes, festival du court métrage « Le jour le plus court », spectacles vivants...*

Nous remercions Monsieur le Maire ainsi que son conseil municipal, les services techniques et administratifs et les services généraux pour leur soutien et implication auprès de notre association.

b. La Caisse d'Allocation familiale et la Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent, depuis 2001, les actions portées par les services de la maison des enfants à travers différentes conventions.

Les conventions d'objectifs et de financement définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « enfance » et « jeunesse ». Celles-ci financent notre établissement à hauteur de 0.54 € par heure de « présence enfant ».

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2015, la maison des enfants a reçu de la C.A.F. un agrément « Espace Vie Sociale ». Celui-ci a pour objectifs le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités familiales et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Une convention d'objectifs et de financement encadrant la prestation de service « Espace de vie sociale - animation locale » a été conclue en décembre 2015 et est appliquée pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

c. Le Conseil Régional

Le Conseil Régional, via le dispositif Emploi tremplin, subventionne la maison des enfants afin de pérenniser le poste de directeur. Cette subvention, initialement échelonnée de 2010 à 2015, a été reconduite de 2016 à 2018.

Cette subvention a été progressivement diminuée jusqu'à son terme, en février 2018. Pour ce dernier exercice, elle représente un montant de 420.34 euros.

d. Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental (C.D.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale grâce, notamment, à l'investissement de celui-ci dans le secteur de la jeunesse et de l'accompagnement aux projets jeunesse/citoyenneté. Il a pour but d'aider financièrement les projets en faveur de la jeunesse qui soutiennent l'engagement des jeunes, l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations et le renforcement des liens intergénérationnels.

En 2018, notre association a reçu une subvention de 1 200 euros pour sensibiliser les jeunes aux différentes formes de handicap, en interrogeant leurs représentations sociales. Ils ont pu découvrir différentes pratiques

sportives (basket fauteuil, Torball, sarbacane, foot fauteuil, badminton fauteuil) et réfléchir à l'impact des handicaps sur les différentes formes de mobilité (physique, géographique, sociale).

Autre service du département, la protection maternelle et infantile (PMI), placée sous l'autorité du président du conseil départemental, est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Elle joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants en assurant la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

e. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrément des A.C.M. et en assure le contrôle.

La maison des enfants doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

La D.D.C.S. est également un partenaire privilégié de l'association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

En 2018, la maison des enfants a obtenu une subvention de 1 500 euros pour créer un court métrage invitant les adolescents à prendre une parole engagée sur un thème de leur choix, accompagnés par les animateurs dans l'organisation d'un projet collectif.

f. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de retz

Dans le cadre de la création d'une micro crèche associative intercommunale, la maison des enfants a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de retz (P.E.T.R.) pour bénéficier des aides du dispositif LEADER. Ce programme LEADER (Liaisons Entre les Actions du Développement de l'Economie Rurale) est un programme inscrit dans le cadre du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Il soutient financièrement des projets ayant un caractère innovant et partenarial à destination des zones rurales.

Pour financer ce nouvel investissement associatif, l'association bénéficiera d'une subvention de 75 000 euros.

g. La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.E. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : Cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44. Elle sécurise le fonctionnement de la M.D.E. puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;
- ✓ Une convention d'adhésion : Cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats.

h. Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le R.A.M. est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Isabelle PETIT, éducatrice de jeunes enfants et coordinatrice du R.A.M. sur la Communauté d'agglomération de Pornic, propose un atelier avec les assistantes maternelles, soit une matinée par mois. Ces rencontres ont lieu à la maison des enfants.

II. LE SERVICE PETITE ENFANCE

Nouveau service depuis le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche accueille les enfants âgés de deux semaines à six ans dans un bâtiment de 108 m² dédié à la petite enfance. La capacité d'ouverture est de dix enfants et d'une place d'urgence.

a. Les objectifs de la micro crèche

Il est présenté ci-dessous les quatre orientations que l'équipe éducative souhaite mettre en place tout au long de l'année dans la micro crèche :

- * Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté ;
- * Favoriser les développements psychomoteurs et cognitifs de chaque enfant ;
- * Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- * Développer l'éveil des enfants à travers la découverte de leur environnement.

Ces objectifs sont questionnés tout au long de l'année par les salariés.

b. Le fonctionnement

La micro crèche est ouverte 49 semaines par an, avec une fermeture administrative de deux semaines en août et d'une semaine en décembre.

Quatre salariés accompagnent les enfants à l'année : une infirmière de puériculture (M. BUTON - Directrice), une éducatrice de jeunes enfants (M. PELEGRIN), une auxiliaire de puériculture (A. CAMUS) et une animatrice petite enfance (P. ROUGER).

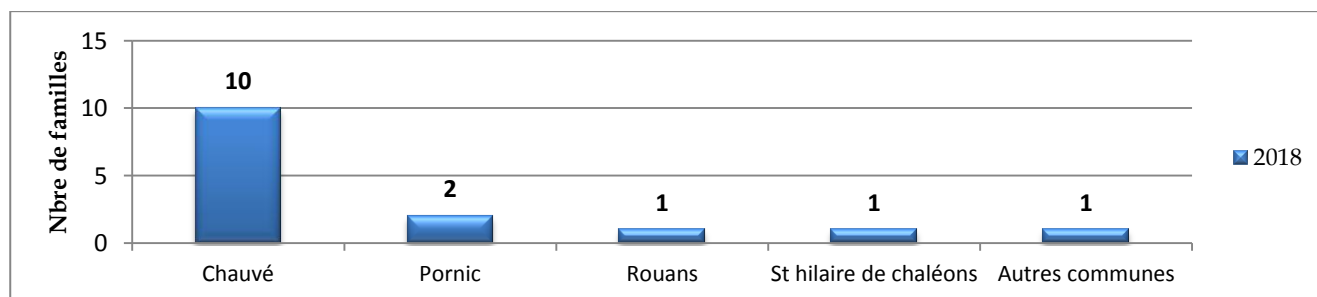
Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h30. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. En fonction de l'accueil choisi, les familles remplissent un dossier administratif et un contrat est conclu sur une période déterminée.

Une prestation de restauration est proposée aux enfants, selon leurs besoins et les demandes des familles.

L'équipe éducative propose des activités adaptées aux différents enfants, en respectant leur rythme, leurs habitudes de vie, leur éveil.

c. Les données sociologiques

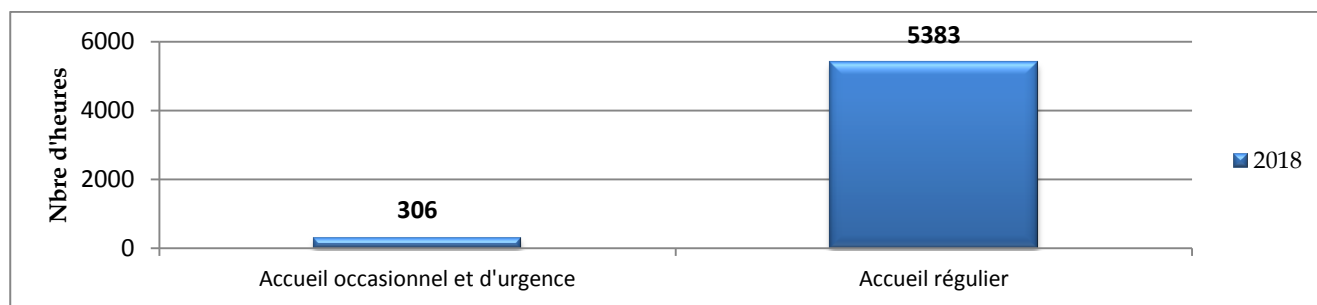
La micro crèche est un service ouvert à toutes les familles du pays de retz. Pour 2018, la répartition des familles, par commune, est présentée par le tableau suivant :



Ce tableau intègre toutes les familles ayant eu besoin de la micro crèche entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2018.

d. La fréquentation de la micro crèche

Plusieurs modalités d'accueil sont proposées aux familles. La fréquentation des enfants, selon ces modalités, se répartit de la manière suivante :



Les heures réalisées dans le cadre d'un contrat et sur un accueil régulier sont majoritairement représentées au sein de la micro crèche.

Les heures d'accueil occasionnel sont relativement faibles mais elles ne représentent pas le mode de garde principal visé par ce service. Le déploiement des outils de communication, la participation de l'association aux réseaux « Petite enfance » et la reconnaissance des familles vis-à-vis du service proposé devraient permettre d'étoffer ce mode d'accueil.

e. La tarification

La tarification prend en compte plusieurs critères dont la composition familiale, les ressources des familles et la durée du contrat. Elle est identique pour toutes les familles résidentes dans le Pays de retz. En fonction du plafond des ressources et des heures appliquées au contrat, un coût horaire est établi. Un devis peut être fourni à la famille en amont afin de connaître le coût mensuel.

Les couches et les repas sont inclus dans le tarif horaire de la micro crèche (sauf lait infantile « Premier âge »).

Le 1^{er} mars de chaque année, la tarification des contrats d'accueils réguliers sera révisée en fonction du net imposable et des plafonds de ressources CAF.

f. Bilan et perspectives

Les quatre premiers mois d'ouverture ont été marqués par deux actualités différentes.

Les différents échanges réalisés entre les familles, les salariés de la micro crèche et les administrateurs de l'association ont démontré une réelle satisfaction vis-à-vis du service rendu. Le professionnalisme de l'équipe éducative et la qualité du bâti ont été appréciés par les parents.

Dans le même temps, la tarification proposée sur les contrats en accueil régulier a généré un déficit important, obligeant le conseil d'administration à augmenter le tarif horaire pour en assurer l'équilibre financier.

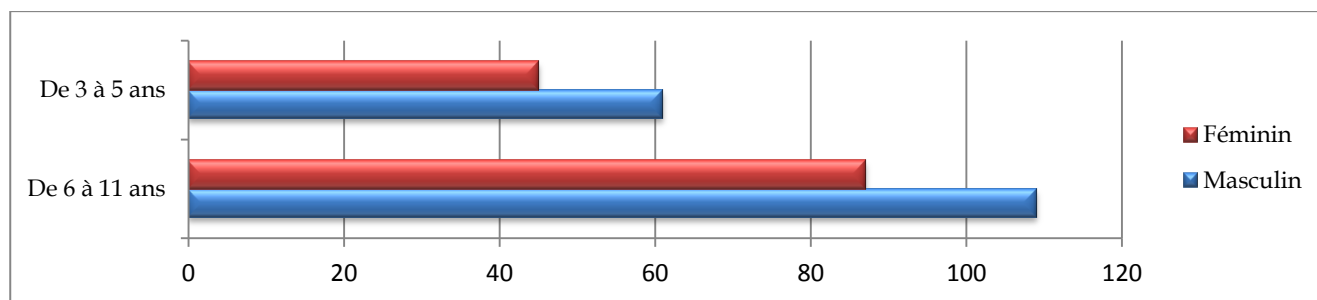
Une attention particulière sera portée sur cet équilibre entre la qualité de l'accueil proposé et la pérennisation de ce mode d'accueil.

III. LE SERVICE ENFANCE

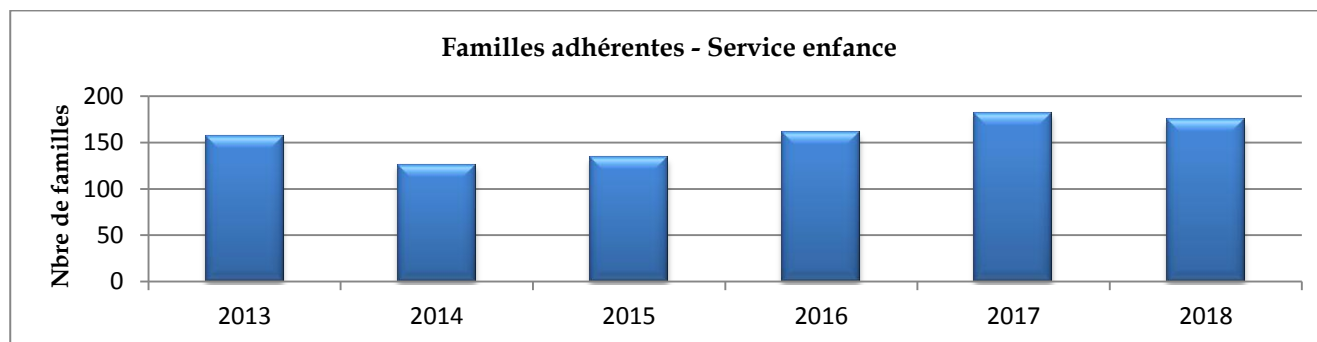
La Maison des enfants met en œuvre deux services en faveur de l'enfance : l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. L'accueil de loisirs se décline également en deux services différents. Le premier service correspond à la prise en charge des enfants en établissement et le deuxième service comprend l'organisation de séjours « accessoires » lors des périodes estivales.

En 2018 et sur l'ensemble des services mentionnés ci dessus, la maison des enfants a accueilli 302 enfants, dont 170 garçons et 132 filles, répartis en 203 familles.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation des enfants en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge donne le tableau suivant :



Le nombre de familles adhérentes à l'accueil de loisirs, à l'accueil périscolaire et aux séjours est en légère diminution en 2018 :



En 2018, le nombre d'individus adhérents issus d'une adhésion familiale est de 328.

L'accueil de loisirs

a. Les objectifs de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 12 ans lors des mercredis et vacances scolaires. Pour l'année 2018, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient les suivants :

- * Développer la responsabilité des enfants vis-à-vis des obligations citoyennes et de la vie en collectivité ;
- * Permettre aux enfants d'identifier et se réappropriier les différents espaces de la Maison des enfants ;
- * Impliquer les familles dans la vie de la maison des enfants.

Ces objectifs représentent le fil conducteur de l'équipe pédagogique. Ils sont, à ce titre, questionnés tout au long de l'année pour se rapprocher le plus possible des objectifs visés.

b. Le fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert à différentes périodes de l'année et le fonctionnement peut varier en fonction de celles-ci :

Les mercredis

L'accueil de loisirs a été ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire 2018, sur les horaires d'ouverture de 12h00 à 19h00.

Suite aux sollicitations des familles, il est proposé un service de restauration, en complément de l'accueil de loisirs, pour permettre aux enfants de rentrer chez eux l'après midi. Celui-ci est ouvert de 12h00 à 13h30.

Les vacances scolaires et estivales

L'accueil de loisirs a été ouvert pendant les vacances scolaires et estivales, hormis la période de fermeture administrative, la dernière semaine du mois de décembre.

L'accueil lors des petites vacances débute à 07h30 et se termine à 19h00. Cette organisation semble satisfaire la plupart des familles.

Les inscriptions des petites et grandes vacances ont été modifiées pour stabiliser les inscriptions et éviter des variations importantes d'enfants. Un système de forfait est mis en œuvre avec une réservation en fonction du nombre de jours de présence.

La tarification est identique à celle proposée en 2017. Elle tient compte des impacts de la réforme des rythmes scolaires mais également des demandes des familles. Un forfait « fratrie » a été mis en place et diminue les tarifs des forfaits selon que la famille inscrive un enfant, deux enfants ou trois enfants.

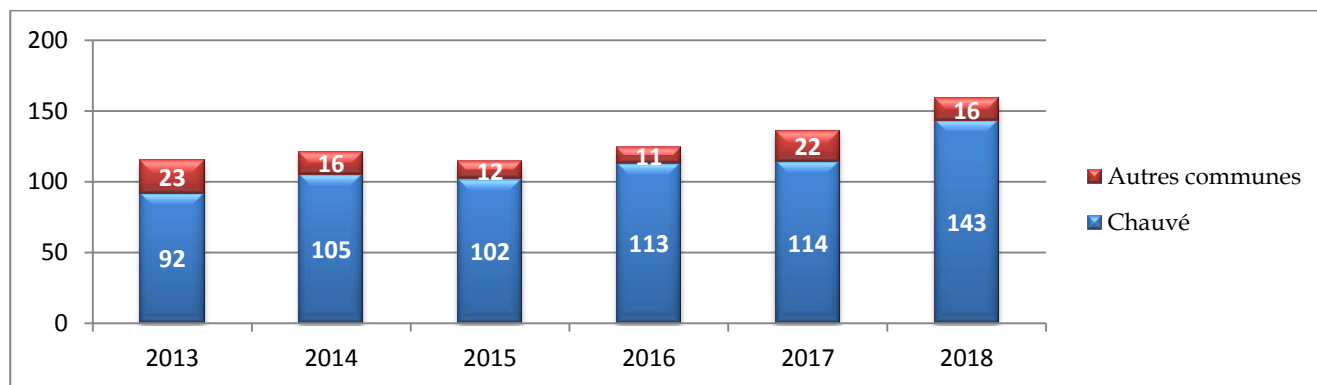
Les inscriptions des enfants se font sous forme de réservation. Les familles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ensuite ces informations pour organiser son service (recrutement, restaurant scolaire, sortie, etc.).

Des actions ponctuelles font l'objet d'une tarification particulière comme les sorties, les séjours, les veillées ou les nuitées.

La commune de Chauvé a acheté, en 2012, un minibus de neuf places. Mis à la disposition des associations, le minibus a été utilisé de nombreuses fois par la maison des enfants. Il facilite l'organisation des séjours et des sorties.

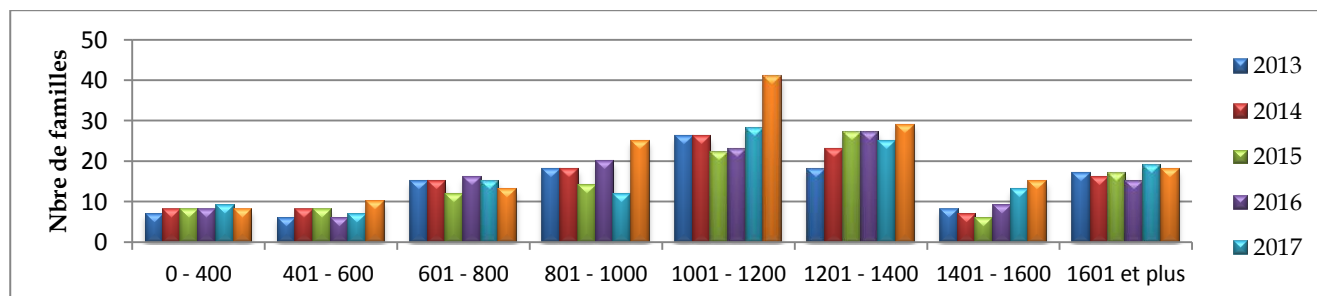
c. Les données sociologiques

L'accueil de loisirs a pour finalité d'accueillir, en priorité, les enfants de Chauvé. Nous retrouvons donc la répartition suivante des familles :



La proportion des familles habitant en dehors de Chauvé est constante depuis plusieurs années. Nous accueillons des familles de communes différentes puisque les parents travaillant sur Chauvé ou à proximité de notre commune sont intéressés par nos services.

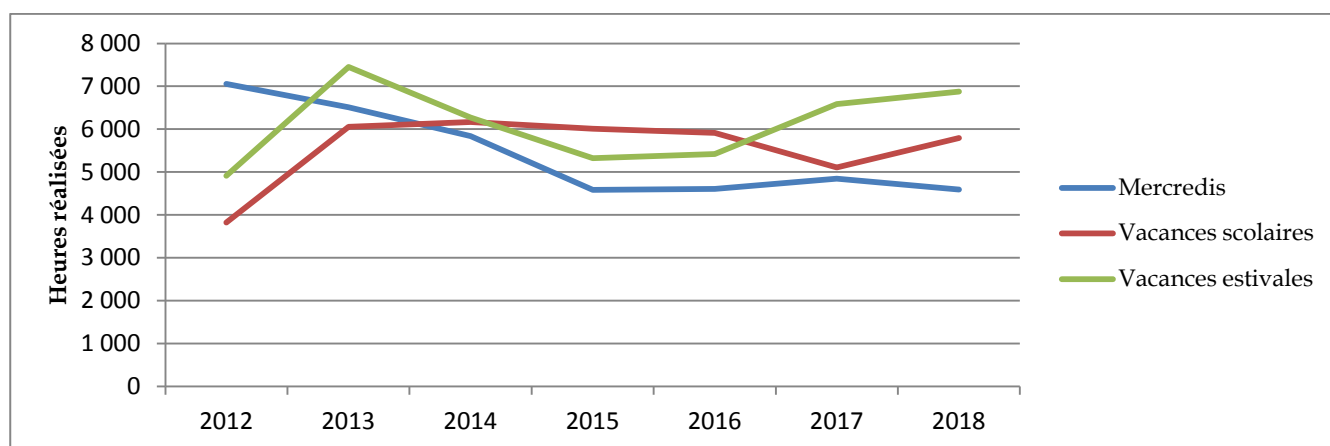
La tarification appliquée à l'association est répartie en huit quotients familiaux sous la forme suivante :



La maison des enfants accueille de plus en plus de famille, se traduisant par une augmentation de la répartition des adhérents sur les différentes tranches de quotients familiaux. Toutefois, il est noté une sur représentation des familles ayant un quotient familial entre 1001 et 1400 euros.

d. La fréquentation de l'accueil de loisirs

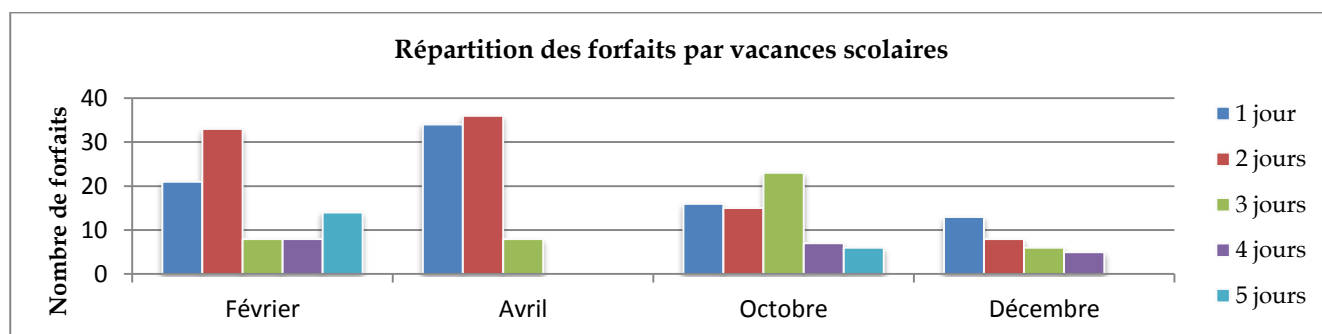
La fréquentation de l'accueil de loisirs se traduit en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants de 2012 à 2018, comprenant l'activité « Péricentre » :



Les fréquentations des mercredis sont stabilisées entre 2015 et 2018. Les présences liées à la restauration du mercredi midi ne sont pas comptabilisées dans ce graphique mais elles génèreraient une légère augmentation de l'activité entre ces trois années.

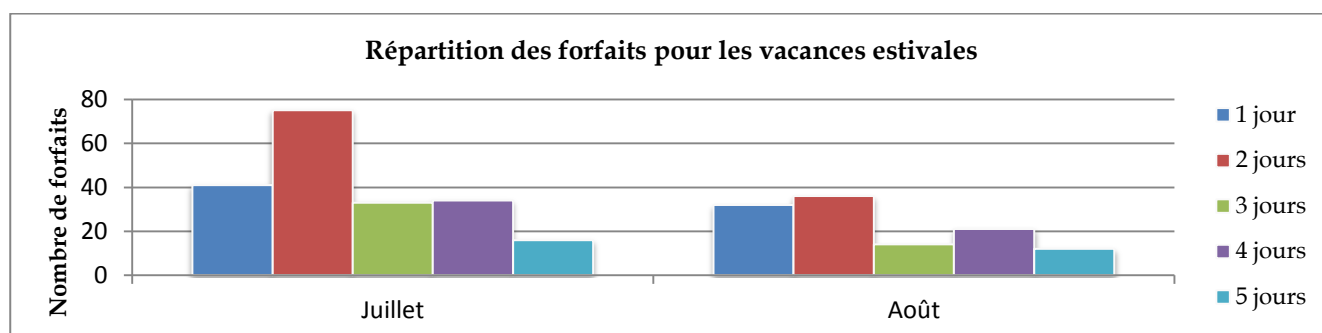
Les fréquentations des vacances scolaires sont en légère augmentation mais, globalement, ces activités sont stabilisées depuis 2013.

La fréquentation de l'accueil de loisirs ne connaît pas de variation significative depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. En moyenne, vingt enfants sont inscrits tous les jours à la maison des enfants, avec des mercredis moins fréquentés (temps partiel des familles) et des jeudis très fréquentés (sortie à l'extérieur).



La fréquentation moyenne sur les vacances scolaires reste invariable sur les dernières années. Il peut être noté que la fréquentation des mercredis est nettement inférieure à celle des autres jours et que les forfaits « 1 jour » et « 2 jours » représentent la majorité des forfaits utilisés par les familles.

La fréquentation de l'accueil de loisirs, pendant les vacances estivales, se décompose ainsi :



La fréquentation moyenne des enfants lors de la période estivale est en augmentation en 2018, malgré un meilleur taux de remplissage des séjours sur les mêmes périodes.

Les forfaits « 1 jour » et « 2 jours » sont majoritairement utilisés par les familles lors des périodes estivales.

e. La tarification

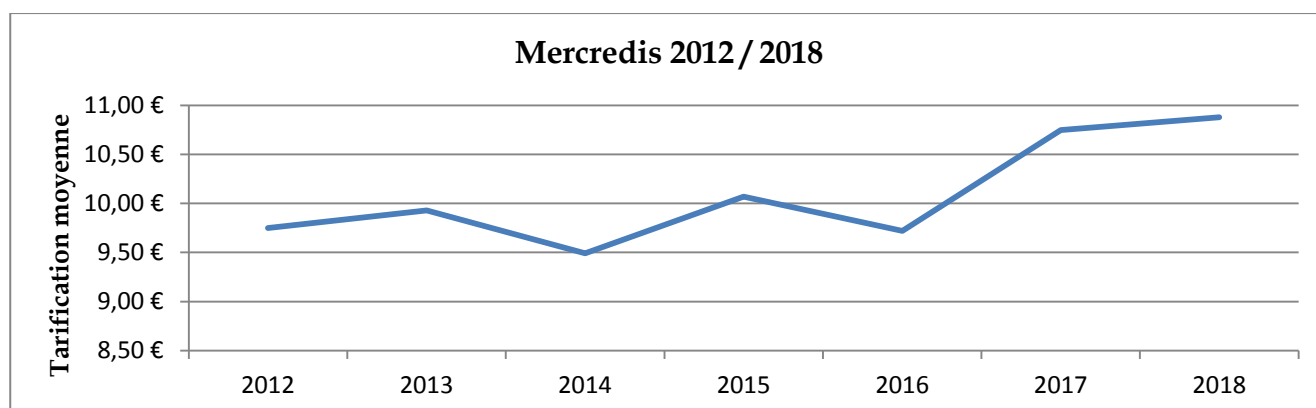
La tarification de l'accueil de loisirs comprend plusieurs éléments en fonction des périodes d'inscription. Les mercredis sont facturés en demi journée. Les vacances scolaires et estivales sont facturées en forfait.

Des services annexes sont facturés en supplément : les sorties, les goûters, les petits déjeuners, les veillées et les nuitées.

La tarification⁴, réévaluée en septembre 2014, intègre huit tranches de quotients familiaux. L'association espère, avec cette répartition, proposer une tarification plus adaptée aux ressources des familles. Elle comprend une tarification « fratrie » avec, pour effet, de diminuer le coût des inscriptions pour les familles avec au moins deux enfants.

Les familles souhaitaient également le retour du forfait « 1 jour », l'association a donc réintégré cette possibilité.

Les tarifs moyens des mercredis se répartissent de la manière suivante :



Les tarifs moyens représentent le coût moyen facturé aux familles en fonction de leur quotient familial (repas compris). Une augmentation du tarif moyen est constaté entre 2016 et 2018, l'association ayant fusionné l'activité « Péricentre » et l'activité « Mercredi » en une seule et unique tarification.

f. Les autres services proposés lors de l'accueil de loisirs

Le transports aux activités sportives

Depuis 2014, notre association emmènent les enfants en minibus aux activités sportives lors des mercredis après midi. Ce service, facturé deux euros par mercredi, contribue à la valorisation des activités portées par des clubs sportifs de la commune de CHAUVÉ.

Le bilan sur l'année 2018 est de cent trente six participations à ce service, soit une moyenne de quatre enfants par mercredi (2017 : 171 participations).

Le service de restauration

La réforme des rythmes scolaires a abouti, en 2014, à la fermeture de l'accueil de loisirs les mercredis matins et à la création d'une nouvelle répartition des temps scolaires.

Les deux écoles de Chauvé étant désormais ouvertes les mercredis matins, les familles avaient émis le souhait de pouvoir inscrire leur enfant au restaurant scolaire (midi) sans les inscrire obligatoirement à l'accueil de loisirs l'après midi. Une enquête de satisfaction avait été réalisée en amont et démontrait que quatre vingt familles étaient susceptibles d'utiliser ce service.

Concernant l'exercice 2018, une moyenne de onze repas par mercredi a été réalisée sur ce service (2017 : douze repas).

⁴ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.71

g. Bilan et perspectives

L'accueil de loisirs représente un mode de garde important pour les familles de Chauvé. L'association a développé un service qui s'adapte au mieux aux demandes des parents, à l'intérêt des enfants et à l'expression d'un lieu de vie.

L'accueil des enfants lors des mercredis, vacances scolaire et estivales est complété par une offre d'animation socioculturelle plus globale : l'organisation de séjours, de veillées et de nuitées ; le transport des enfants sur le lieu de leur pratique sportive ; une restauration collective en complément des mercredis. Toutes ces actions contribuent à la valorisation d'un savoir faire éducatif, au service des enfants.

L'intérêt des familles pour ce mode de garde est prégnant et l'équilibre entre la qualité des services apportés et les besoins des bénéficiaires est à questionner chaque année. À la rentrée 2019, la modification des rythmes scolaires engendrera une nouvelle organisation pour les mercredis, avec une ouverture en journée.

L'accueil périscolaire

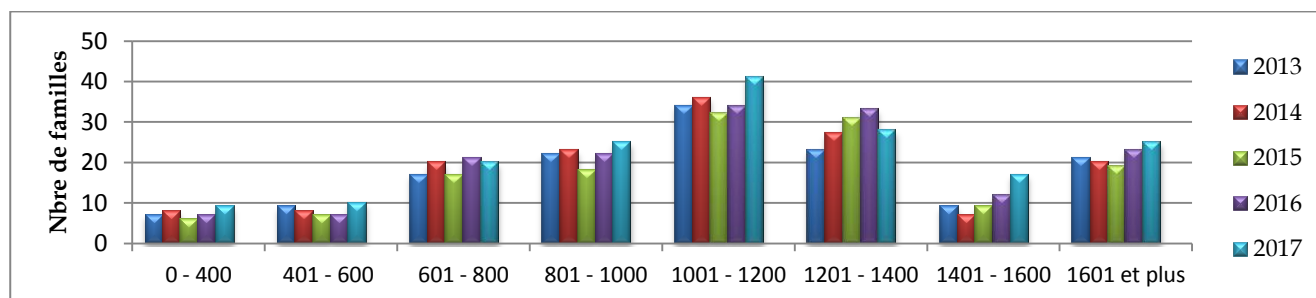
a. Les objectifs de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 ans à 12 ans, avant et après les journées d'école. Pour l'année 2018, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient identiques à ceux de l'accueil de loisirs :

- * Développer la responsabilité des enfants vis-à-vis des obligations citoyennes et de la vie en collectivité ;
- * Permettre aux enfants d'identifier et se réappropriier les différents espaces de la Maison des enfants ;
- * Impliquer les familles dans la vie de la maison des enfants.

b. Les données sociologiques

La tarification, comme pour l'accueil de loisirs, est répartie en huit quotients familiaux sous la forme suivante :



Les quotients familiaux respectent la même ventilation que l'accueil de loisirs : une représentation importante des familles ayant un quotient familial compris entre 601 euros et 1400 euros.

c. Le fonctionnement

L'accueil périscolaire est ouvert tous les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis de l'année scolaire.

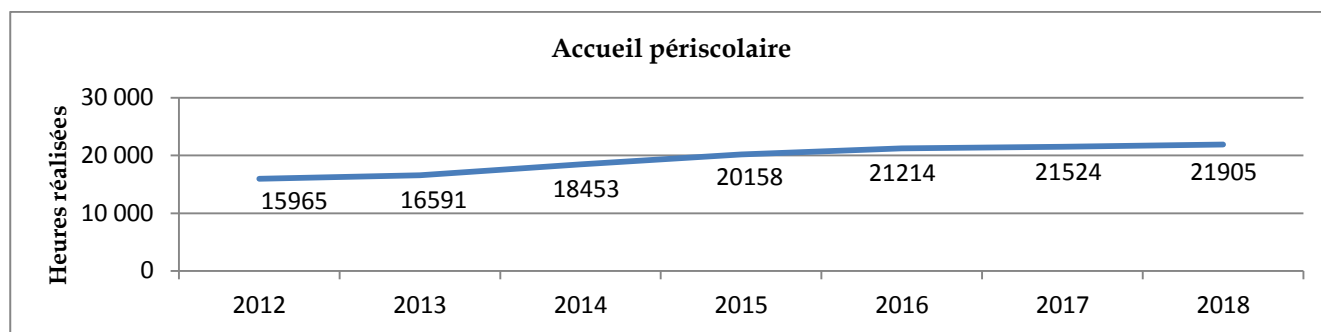
L'accueil périscolaire prend en charge les enfants à partir de 07h00 le matin jusqu'à 09h00. Un petit déjeuner est proposé aux enfants. A 08h45, les enfants sont répartis en fonction de leur école puis les animateurs les emmènent dans leur classe.

A 16h15, les animateurs vont chercher les enfants dans leur école. Arrivés à la maison des enfants, les enfants prennent un goûter et participent aux activités proposées par l'équipe pédagogique. L'accueil se termine à 19h.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants le matin ou le soir, pour un jour ou plusieurs mois. Elles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ces informations pour organiser ce service (recrutement, petit déjeuner et goûter).

d. La fréquentation des enfants

La fréquentation de l'Accueil périscolaire se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants entre 2012 et 2018 :



La fréquentation de l'accueil périscolaire est en progression constante depuis sa création et accompagne l'évolution démographique positive de la Commune de Chauvé.

De nombreuses familles travaillent sur l'agglomération nantaise et sur l'agglomération nazairienne. L'amplitude horaire permet donc aux familles de concilier au mieux leur vie professionnelle et personnelle. Il peut être noté que l'accueil des familles dans un nouvel établissement a accompagné cette évolution positive depuis 2013.

e. La tarification

La tarification de l'accueil périscolaire⁵ est effectuée en fonction des huit quotients familiaux appliqués à la maison des enfants. Les présences facturées sont réalisées à partir des quarts d'heure passés par les enfants dans l'établissement.

Notre tarification comprend également la facturation des petits déjeuners et des goûters.

f. Bilan et perspectives

Le projet pédagogique étant partagé entre l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire, nous pouvons réaliser la même analyse des objectifs retenus.

L'accueil périscolaire représente un service important pour les familles et l'organisation mise en place permet de répondre à leurs besoins. La capacité maximale d'accueil n'est pas encore atteinte et ne laisse pas présager de saturation dans les années à venir.

Les séjours accessoires

a. Les objectifs des séjours

Les séjours sont organisés pour les enfants de 3 à 17 ans. Ils visent à :

- ✓ Faire découvrir les attraits de territoires différents de Chauvé ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'organisation coopérative au sein d'une vie en collectivité ;
- ✓ Favoriser l'implication des enfants en promouvant les démarches autonomes ;
- ✓ Valoriser la découverte de nouvelles activités ludiques, sociales, culturelles ou environnementales.

b. Le fonctionnement

De trois jours à six jours en fonction des âges, les séjours proposent un autre mode d'accueil des mineurs sur les périodes estivales. Les enfants ou adolescents partent en semaine avec une équipe d'animateurs. Ils participent pleinement à l'organisation de leurs vacances en installant le campement, en participant aux tâches de la vie quotidienne et en planifiant eux-mêmes leurs loisirs.

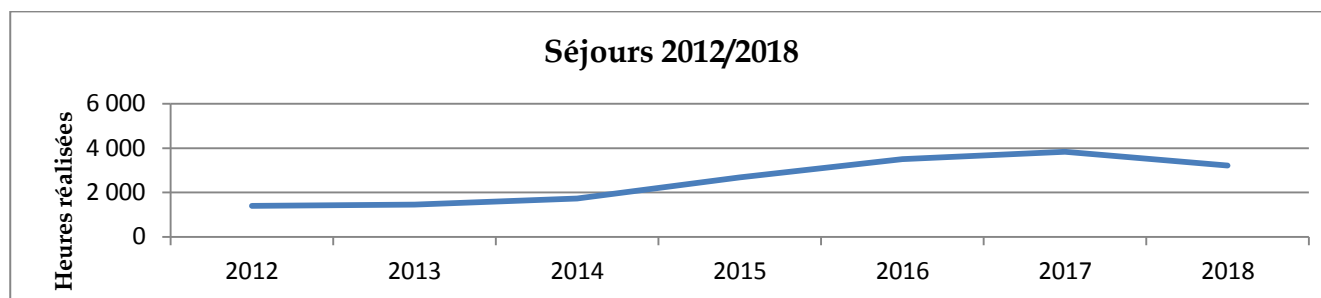
La maison des enfants emmène une partie du matériel nécessaire aux séjours et transmet, aux familles, un trousseau avec les éléments qui restent à leur charge (duvet, matelas, etc.).

En 2018, cinq séjours ont été organisés selon les tranches d'âge 03/06 ans, 07/10 ans, 11/13 ans, 13/14 ans et 15/18 ans. Le séjour des 15/18 ans s'est déroulé sur six jours.

⁵ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.71

c. La fréquentation des enfants

La fréquentation des séjours se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants entre 2012 et 2018 :



La fréquentation des séjours a été moins élevée que les années précédentes. Les séjours jeunesse ont été positionnés à la fin de la période estivale (août) et ont accueilli moins d'adolescents qu'en 2017. Les jeunes s'inscrivent en groupe pour partir en vacances et la présence ou non d'amis sur les séjours influe sur le choix d'y participer ou non.

Les séjours des enfants de moins de dix ans ont été par contre très fréquentés et semblent correspondre à une réelle attente des familles et des enfants.

d. La tarification

Les tarifs des séjours varient en fonction du nombre de jours concernés et des activités proposées. Pour proposer des tarifs adaptés aux budgets des familles, la tarification est élaborée à partir des quotients familiaux.

En 2018, les tarifs étaient compris entre 40 € et 75 € pour les séjours de trois jours, entre 80 € et 140 € pour les séjours de cinq jours et entre 96 € et 168 € pour le séjour de six jours.

La tarification proposée suppose une aide financière extérieure importante pour équilibrer le budget. Les prestations de service « C.A.F. » et la part de la subvention communale fléchée pour le financement des séjours garantissent le maintien de cette activité.

e. Bilan et perspectives

La maison des enfants propose depuis plusieurs années des séjours pour les enfants de 3 à 17 ans. Jusqu'en 2012, l'organisation des séjours était portée exclusivement par l'association, les familles et les enfants n'étant sollicités qu'au moment des séjours.

En 2013, l'association a réorienté ses attentes vis-à-vis des séjours. Deux lignes directrices ont été définies pour les années à venir :

Dans un premier temps, l'association souhaitait que les enfants et adolescents s'impliquent, de manière durable, dans leurs loisirs. La structuration actuelle des loisirs renforce les comportements consuméristes au détriment d'accueils qualitatifs tels que les lieux de vie. Nous ne pourrions pas aider les jeunes à construire des projets sur nos territoires si nous renforçons nous-mêmes les principes individualistes. Ainsi, l'association souhaite que les jeunes définissent, planifient et organisent leurs projets, en bénéficiant de l'expertise de l'association dans ce domaine. Nous espérons, en 2017, avoir accompagné suffisamment de jeunes pour qu'ils puissent planifier et organiser les futurs séjours.

Dans un deuxième temps, la maison des enfants a souhaité poursuivre la mise en place d'actions en faveur de la jeunesse. En organisant des séjours, nous pourrions accompagner les enfants fréquentant actuellement l'accueil de loisirs vers de nouveaux projets socioculturels, adaptés à leur tranche d'âge. Nous maintiendrons, de ce fait, nos missions d'intervention sociale auprès des jeunes. L'association souhaite donc développer l'offre de séjours auprès des jeunes de 12 ans à 18 ans mais avec un travail différent pour le séjour des 15/18 ans. Sur ce dernier, nous souhaiterions qu'un groupe d'adolescents puisse se constituer pour organiser cette activité, avec l'appui des animateurs mais en ayant une réelle capacité d'autonomie. De ce fait, nous attendons un engagement de la part des jeunes dans la préparation de leurs loisirs.

Les deux animateurs, qui ont accompagné les séjours en 2018, ont organisé plusieurs temps de rencontre avec les enfants de plus de dix ans pour qu'ils définissent leurs lieux de vacances, les activités proposées, l'organisation des campements et le cadre de vie appliqué.

IV. LE SERVICE JEUNESSE

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la maison des enfants propose des actions en faveur des adolescents de la commune de Chauvé.

Les objectifs du service jeunesse

Quatre objectifs généraux ont été définis pour structurer le fonctionnement du service jeunesse. Ils comprennent chacun deux objectifs opérationnels, selon la déclinaison suivante :

- * Développer une offre de loisirs adaptée aux préadolescents et adolescents :
 - Proposer des activités culturelles, éducatives, ludiques et récréatives ;
 - Mettre en œuvre une tarification adaptée aux ressources des familles.
- * Impliquer les jeunes et leurs familles dans la définition de leurs loisirs :
 - Construire la programmation des actions jeunesse et des séjours avec les adolescents ;
 - Inviter les parents à s'exprimer sur le fonctionnement des actions jeunesse
- * Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale :
 - Développer le dispositif « Passeport Jeune Volontaire » ;
 - Participer aux événements culturels et sportifs locaux.
- * Accompagner les familles dans leurs fonctions éducatives :
 - Favoriser la communication entre les adolescents et leurs parents sur la définition d'un cadre éducatif ;
 - Organiser une action autour du rôle éducatif des parents.

Le fonctionnement

Tous les adolescents peuvent participer aux activités jeunesse mises en place par la maison des enfants s'ils respectent les deux conditions suivantes : avoir plus de dix ans et être adhérents de l'association.

Deux types d'adhésion sont proposés : l'adhésion familiale ou l'adhésion individuelle. Ces adhésions sont valables un an, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'adhésion familiale (21 €) permet aux jeunes et à l'ensemble des membres de leur famille d'accéder à tous les services proposés par la maison des enfants : accueil de loisirs, accueil périscolaire, séjours, actions jeunesse, actions tous publics.

L'adhésion individuelle (4 €) permet aux jeunes de s'inscrire aux activités de la Maison des Jeunes et aux séjours.

Un dossier d'inscription doit également être complété pour finaliser l'inscription des adolescents : un dossier administratif, une fiche sanitaire, une photocopie d'assurance en responsabilité civile et une attestation de quotient familial.

Les temps d'accueil du secteur jeunesse sont organisés en plusieurs activités distinctes, présentées ci-dessous.

a. Les mercredis à la maison des jeunes

Ouverte les mercredis sur la période scolaire depuis le 01 septembre 2016, de 13h30 à 18h, la maison des jeunes propose des animations dans la salle St martin pour les adolescents de 10 ans à 16 ans.

Ce temps d'ouverture est encadré par le responsable du service jeunesse. Les jeunes, pour accéder à ce service, doivent être adhérents de l'association. Une fois la cotisation annuelle réglée, toutes les animations proposées lors des mercredis sont gratuites.

Seize jeunes sont accueillis, en moyenne, par mercredi, avec une variation allant de cinq jeunes (fréquentation la plus basse) à vingt-huit jeunes (fréquentation la plus haute). Toutefois, certains jeunes de la commune ont fréquenté ce service sans aboutir à la conclusion d'un dossier d'inscription.

Le nombre d'heures réalisées pour cet accueil est de 830 heures.

Il est noté que le fonctionnement de la maison des jeunes, lors des mercredis après-midi, questionne la place de l'animateur et l'organisation mise en œuvre par la maison des enfants. De nombreux jeunes souhaiteraient participer à la vie de ce service mais sans inscription préalable et sans dossier administratif. Toutefois, sans l'accomplissement de ces démarches, l'association ne peut pas déclarer les heures d'encadrement de ces jeunes et bénéficier des prestations de service de la CAF. De la même manière, l'animateur est tenu de respecter un taux d'encadrement pour accueillir les adolescents et la participation de jeunes non inscrits diminue la capacité d'accueil de ce service.

La mixité des tranches d'âge, sur le même lieu et aux mêmes horaires, freine le travail réalisé par les animateurs. Certains jeunes, de plus de 14 ans, ne souhaitent pas fréquenter les mêmes espaces que les enfants de dix ans et ne participent plus aux activités de la maison des jeunes sauf sur des actions ponctuelles.

b. Les animations lors des vacances scolaires et estivales

Depuis 2014, la maison des enfants propose des animations aux adolescents à chaque période de vacances :

- * La première semaine de chaque vacances scolaires ;
- * Deux semaines pendant la période estivale, en fonction du calendrier des séjours.

Lors de ces semaines d'animation, l'association propose une offre de loisirs culturels, éducatifs et ludiques adaptés aux jeunes de dix ans à seize ans.

Différents horaires ont été proposés tout au long de l'année, en fonction des activités proposées. On retrouve néanmoins l'organisation suivante, par semaine : deux journées sur la maison des jeunes, deux soirées (une à la maison des jeunes et une à l'extérieur) et une journée à l'extérieur de la commune de Chauvé.

Deux animateurs accueillent les adolescents de Chauvé, permettant de travailler sur deux tranches d'âge : les 10/12 ans et les 13/16 ans. Les programmations peuvent être séparées ou groupées en fonction des activités.

c. Les séjours « jeunesse »

L'association organise chaque été des séjours pour les enfants et adolescents de la commune. Depuis 2013, le référent du secteur jeunesse accompagne les jeunes dans l'organisation de leurs séjours. Ils ont pu se rencontrer sur cinq réunions et définir les contours de leurs séjours :

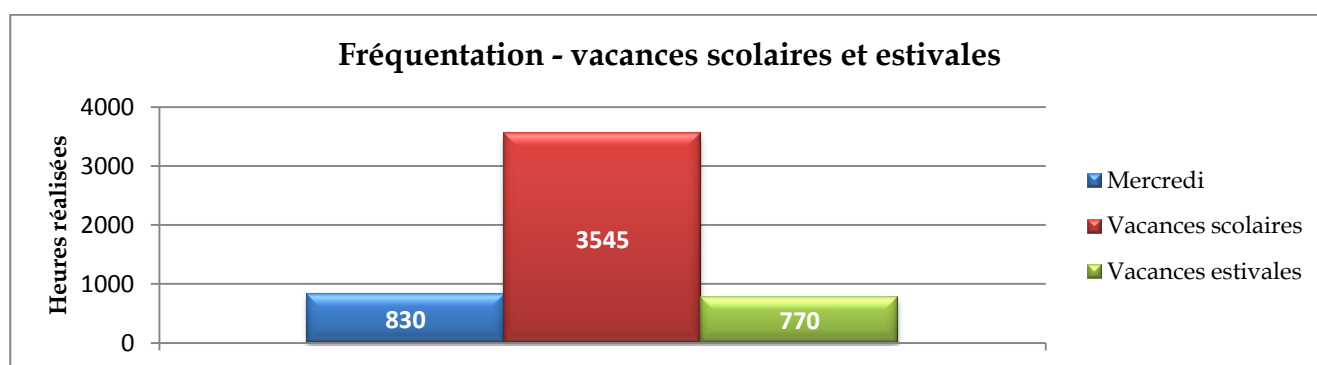
- * Lieux du séjour, activités à réaliser, déclinaison des repas ;
- * Élaboration d'une organisation sur la vie quotidienne ;
- * Discussion du cadre éducatif posé pendant la semaine ;

Cette préparation en amont du séjour permet d'anticiper notre future organisation : une préparation autonome des jeunes, de la définition du lieu du séjour jusqu'à son bilan.

La fréquentation des adolescents

La maison des enfants met en œuvre des activités en faveur des adolescents dans le cadre de l'autorisation d'ouverture « Accueil de loisirs » délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Par conséquent, il faut distinguer les heures déclarées dans la catégorie « 12/18 ans » (Données statistiques SIEJ) et les données réellement réalisées (données de fréquentation 10/18 ans).

Ainsi, voici les heures réellement réalisées par le secteur jeunesse en 2018 :



Le total des heures réalisées est de 5 145 heures réalisées pour 2018, soit une augmentation de 1 705 heures par rapport à 2017.

La tarification

La tarification appliquée à ce service diffère de la tarification habituelle de l'association. Un « Pass'loisirs » avec un prix variable en fonction du quotient familial des familles est mis en place et se présente sous forme d'un petit livret comportant vingt cases. La tarification des activités se fait ensuite au nombre de case.

Les enfants qui ne souhaiteraient pas acquérir de « Pass'loisirs » peuvent également participer aux activités jeunesses organisées par la maison des enfants et verront un prix d'activité correspondant à la valeur des cases du quotient familial le plus élevé.

Le Pass'loisirs est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante et respecte la tarification suivante :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS DU PASS'LOISIRS
De 0 à 400	24 €uros
De 401 à 600	26 €uros
De 601 à 800	28 €uros
De 801 à 1000	29 €uros
De 1001 à 1200	30 €uros
De 1201 à 1400	31 €uros
De 1401 à 1600	32 €uros
1600 et plus	33 €uros

Les actions et dispositifs « jeunesse »

a. Le Passeport Jeune Volontaire

L'association met en place, depuis 2013, un dispositif « Passeport Jeune Volontaire ». Proposé aux enfants de dix à seize ans, il a pour objectif d'inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale. Pour cela, les structures accueillantes (association, services publics, établissements sociaux et médicosociaux, commerces de proximité) proposent la réalisation d'une action qui dure une heure. En contrepartie, les jeunes bénéficient de cases supplémentaire sur leur « Pass'Loisirs ».

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- * Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale ;
- * Accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire ;
- * Valoriser l'engagement des jeunes dans un projet associatif (sportif, culturel, social).

Ce projet est organisé par les jeunes, avec le soutien de leur famille. Les attentes sont donc multiples quant à la réalisation des actions du Passeport jeune volontaire.

L'adolescent peut participer à une action de bénévolat et bénéficier d'un avoir sur les activités jeunesses et les séjours. Cette logique de contribution/rétribution s'inscrit dans une démarche volontaire de découvrir un établissement, un service, une association, un métier... Un passeport en version papier lui est transmis pour pouvoir recenser les actions effectuées (soit quatre par an).

Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la mise en place de l'action de volontariat : échanges sur le lieu et l'action à réaliser, le but de l'intervention, la projection du déroulement de l'action. Celle-ci est un levier éducatif pour les familles afin de valoriser l'engagement de leur enfant. C'est également un outil pour présenter l'intérêt de s'engager pour la collectivité, de mettre du sens dans l'existence des tissus associatifs.

La structure accueillante présente ses missions et les métiers présents au sein de l'établissement.

b. Action « Au-delà des préjugés, décloisonnons les handicaps »

Avec le soutien du Conseil départemental, un projet a été mené aux vacances de février 2019 autour des différentes formes de handicap, avec comme objectifs :

- * Sensibiliser les adolescents aux différents types de handicap ;
- * Favoriser les échanges avec des personnes en situation de handicap ;
- * Placer le handicap comme une simple caractéristique individuelle et non un frein à l'épanouissement individuel.

Cette animation a proposé des temps de rencontre avec des clubs sportifs et la pratique d'activités physiques et sportives.

Une subvention de 1 200 €uros a été attribuée par le Conseil départemental pour accompagner ce projet.

c. Action « Court métrage, du discours à la projection »

Avec le soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la maison des jeunes a proposé la création d'un court métrage aux jeunes de Chauvé, avec les objectifs suivants :

- * Inviter les adolescents à prendre une parole engagée sur le thème de leur choix ;
- * Accompagner les jeunes dans l'organisation d'un projet collectif ;
- * Valoriser la parole des jeunes au sein du territoire.

Cette action a été mise en œuvre aux vacances scolaires d'octobre 2018 et s'est déroulée sur l'agglomération nantaise. Accompagnés par un professionnel de l'organisation « Animage », dix jeunes ont pu réaliser un court métrage, de l'idéalisation au montage.

Une subvention de 1 500 €uros a été attribuée par la Direction départementale de la cohésion sociale pour soutenir cette action.

Bilans et perspectives

La maison des jeunes est un service qui propose des ouvertures ponctuelles, en semaines scolaires et lors des vacances scolaires et estivales. Cette organisation fragilise la création de liens sociaux et les dynamiques de groupe avec les jeunes. Il est également constaté qu'un accueil ouvert, sur les mêmes tranches horaires, à des adolescents de dix ans et de dix sept ans n'est pas pleinement adapté. Les activités et projets menés par les animateurs jeunesse soutiennent le vivre ensemble communal et favorisent les expériences socioculturelles visant l'ouverture des jeunes sur leur territoire. Les missions confiées aux professionnels ne sont pas simples à réaliser avec les budgets alloués et les temps impartis mais elles sont essentielles pour préparer les adolescents à être les citoyens de demain. Le financement d'un poste d'animateur socioculturel dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire permettra, à partir de 2019, de conforter le travail déjà mené par les animateurs.

V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE

Les finalités du projet social de la maison des enfants

Le projet social de la maison des enfants fixe les objectifs généraux qui seront soutenus par l'association dans les années à venir. Il représente une démarche de travail au service de la commune de CHAUVE pour valoriser un espace, un lieu de vie dans le respect de nos valeurs associatives.

Cette projection quadriennale concerne tous les habitants de la commune de CHAUVE et vise leur implication dans les actions portées par la maison des enfants : définition, création, organisation et/ou accompagnement de projets socioculturels. Ainsi, toutes les initiatives individuelles ou collectives pourront faire l'objet d'un accompagnement humain, technique ou financier dès lors qu'elles correspondent aux objectifs fixés par l'agrément « Espace Vie Sociale ».

Le projet social représente une trame d'animation sociale commune à tous les acteurs de l'association. Ainsi, les administrateurs, les salariés, les bénévoles et tous les partenaires qui concourent à la réalisation des services de la maison des enfants seront invités à partager les objectifs définis.

Les orientations retenues et les actions mises en œuvre pourront s'appuyer sur plusieurs leviers d'action dont :

- ✓ Des ressources humaines, représentées par tous les personnes physiques désireuses d'accompagner les projets ;
- ✓ Des ressources techniques, présentes sur la commune de CHAUVE et, notamment, celles de la maison des enfants ;
- ✓ Des ressources financières, issues du financement attribué par la C.A.F. pour le fonctionnement de l'Espace Vie Sociale mais également des participations des bénéficiaires.

Enfin, les actions proposées intéresseront prioritairement les habitants de la commune de CHAUVE. Néanmoins, la concrétisation de certaines actions pourront impliquer la participation d'habitants extérieurs à la commune dès lors que celle-ci en permet la réalisation, au profit des habitants de CHAUVE.

La définition des orientations

La définition du projet social a fait l'objet d'une co-construction avec plusieurs acteurs de la commune et s'est nourrie de tous les échanges réalisés depuis un an. Dans cette approche d'ébauche, les adhérents de l'association, les administrateurs et les conseillers municipaux de CHAUVE se sont rencontrés pour définir les orientations à proposer aux habitants sur la période 2016/2019 et, plus particulièrement, sur l'année 2016.

Les orientations présentées ci-dessous prennent en compte plusieurs intérêts collectifs en fonction des champs de compétences des acteurs :

- * La politique d'action sociale menée par la commune de CHAUVÉ ;
- * L'objet social de l'association La maison des enfants ;
- * Les activités socioculturelles exercées par des associations chauvéennes ;
- * Les projections des adhérents de la maison des enfants.

Les orientations du projet social constituent un cadre d'animations sociales. Les actions proposées sur le territoire, issues des orientations définies, seront déclinées chaque année, permettant ainsi aux nouveaux partenaires de l'association d'intégrer pleinement cet outil du « Vivre ensemble ».

Ainsi, trois orientations ont été retenues pour les quatre années à venir.

Orientation 1 : « Proposer un lieu d'accueil citoyen, ouvert à tous »

Vivre sur un territoire engage chaque citoyen à interagir avec les autres habitants. Cette interaction n'est toutefois possible que si chaque citoyen a la capacité de se mouvoir dans l'espace social et d'y fréquenter les lieux habituels de socialisation. Conscient que certains habitants peuvent avoir des difficultés à se déplacer sur ces lieux, l'association proposera les trois objectifs opérationnels suivants :

a. ACCUEILLIR UNE POPULATION EN SITUATION DE HANDICAP

Situation de départ

La participation de tous les habitants à la vie sociale locale est déterminée par leur capacité à pouvoir se déplacer sur les différents espaces de collectivité. Le handicap est un frein à l'expression de cette liberté et la maison des enfants doit garantir la participation de tous les habitants dans l'accomplissement des actions du projet social.

Perspective sur les quatre années

Plusieurs actions pourraient être mises en œuvre par la maison des enfants pour remplir cet objectif : l'accueil de publics déjà concernés par les services associatifs, la création de projets avec le Foyer d'Accueil Médicalisé de Chauvé, la sensibilisation des enfants à la définition du handicap..

b. OUVRIR L'ACCES A UN PUBLIC MULTI GENERATIONNEL

Situation de départ

L'espace social est traversé par toutes les populations, signe d'une rencontre entre les habitants. Les services de l'association sont principalement orientés vers l'enfance et la jeunesse et n'induisent pas nécessairement la création de projets autour d'activités multi générationnelles.

L'accueil en établissement, s'il permet une prise en charge adaptée aux caractéristiques des individus, cloisonne également ces mêmes personnes dans un espace restreint, délimité, comme un frein à l'expression des rencontres fortuites.

Perspective sur les quatre années

Deux axes de travail émanent du constat précédent : il faut permettre aux enfants de sortir de l'établissement « La maison des enfants » pour aller à la rencontre de son environnement social ; il faut permettre à cet environnement social d'entrer dans l'établissement. Ainsi, la création d'un service « petite enfance », le partenariat avec les acteurs locaux (Assistants maternelles, R.A.M., Village retraite), l'élaboration de projets avec le tissu associatif chauvéen seront des propositions à concrétiser.

Autre champ d'intervention récent au sein de la maison des enfants, la participation de notre structure au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité formalise les premières interventions en faveur de la petite enfance. Conformément à la charte élaborée par les C.A.F., les actions en faveur de la parentalité sont développées depuis 2015 auprès des familles de Chauvé et celles-ci seront réinvesties dans les années à venir. Ainsi, et en l'état des dossiers déjà institués par les salariés, nous comptabilisons trois actions en 2016.

c. INSTAURER UN LIEU D'ECHANGE DEMOCRATIQUE

Situation de départ

La participation des habitants à la vie de leur commune peut prendre de multiples formes : solidarité de voisinage, bénévolat dans le tissu associatif, jumelage avec une ville étrangère... L'espace communal est donc un lieu de rencontre mais aussi de débats, de réunions, d'expression des idées.

La maison des enfants est également un espace d'interaction entre les habitants, ou plusieurs habitants peuvent s'y exprimer à travers les actions et services proposés aux chauvéens.

Perspective sur les quatre années

L'association s'attachera à promouvoir l'expression des idées, la mise en valeur d'opinions différentes, dans une démarche constructive, en associant les enfants, les adolescents et les adultes. Elle pourra notamment organiser des débats sur l'actualité pour tous les habitants, proposer des temps de rencontre avec les jeunes pour les inciter à s'exprimer sur leur commune et y tenir un rôle actif, assurer un fonctionnement démocratique au sein de ses instances.

Orientation 2 : « Favoriser les rencontres entre les habitants »

Deuxième orientation retenue dans le projet social, le questionnement sur la rencontre des habitants est un des éléments constitutifs du « Vivre ensemble » sur un territoire. Si la capacité des habitants à se mouvoir dans l'espace social est une des conditions permettant l'ouverture aux autres, elle ne présage pas de la qualité des échanges pouvant naître des éventuelles rencontres entre les habitants. L'association proposera donc plusieurs actions visant l'échange et la partage de savoirs, de loisirs, pour favoriser la création d'un lien social.

a. AMELIORER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Situation de départ

La commune de Chauvé a connu une augmentation importante de sa démographie depuis 2000. Cette évolution a modifié son « paysage » : agrandissements des structures et services collectifs (mairie, restaurant scolaire, école), modifications de l'urbanisme (nouveaux lotissements, zone artisanale), création de nouveaux services (enfance/jeunesse, santé) et modification des habitus, des principes locaux de « Vivre ensemble ».

Ces changements se sont développés très rapidement et les réflexions liées à l'accueil des nouveaux habitants, dans le contexte social actuel, peuvent améliorer leur ancrage sur le territoire et proposer un premier contact chaleureux.

Perspective sur les quatre années

L'accueil des nouveaux habitants peut se traduire par une pluralité d'actions : livret d'accueil, parrainage, festivités. Toutefois, l'accueil des nouveaux habitants est amené à se répéter chaque année. Tous les projets identifiés devront prendre en compte cette survenance cyclique.

b. ORGANISER DES ACTIONS FESTIVES SUR LA COMMUNE

Situation de départ

La commune de Chauvé comprend un tissu associatif important et diversifié : associations culturelles, sportives, sociales, éducatives... Le comité des fêtes, l'association La chant'rit et l'association de théâtre proposent plusieurs évènements culturels dans l'année.

Le comité des fêtes éprouvent certaines difficultés à mettre en place leurs évènements culturels : manque de bénévoles, budgets de plus en plus durs à équilibrer. L'offre culturelle n'est plus choisie mais subie et les compagnies professionnelles interviennent de moins en moins dans l'ensemble du tissu rural.

Perspective sur les quatre années

Le maintien d'une offre culturelle de proximité doit être pérennisé. La commune de Chauvé bénéficie d'un théâtre rénové, pouvant accueillir 240 personnes. Elle comporte également un parc municipal très apprécié des habitants et propice à la réalisation de spectacles « tout public ». L'association, seule ou en partenariat avec les autres associations du territoire, pourra organiser des évènements culturels de proximité pour tous les habitants.

c. DEVELOPPER DES RESEAUX D'ENTRAIDE

Situation de départ

Depuis plusieurs décennies, les modes de vie et les lieux de sociabilisation ont connu des bouleversements importants, à l'image de notre société portée sur des attitudes de consommation. Les liens sociaux ont été profondément modifiés par des modes d'interaction sociale reliés aux nouvelles méthodes d'information, de communication et de déplacement : téléphonie, médias audiovisuels, internet, train, avion...

Parallèlement et à l'échelon local, la démographie de Chauvé a fortement augmenté depuis dix ans. De nouveaux habitants se sont installés sur la commune mais se sont éloignés de leurs réseaux familiaux, amicaux, associatifs. La restructuration de nouveaux liens sociaux devient donc une attente exprimée par les habitants pour mieux vivre sur leur territoire.

Perspective sur les quatre années

La création, l'appui et le développement de nouveaux réseaux de sociabilisation, et notamment d'entraide, semblent être un outil de travail pertinent pour accompagner les habitants au sein de leur territoire. Ainsi, la

mise en relation des habitants sur des thématiques déterminées, la construction de projets visant le partage de savoirs, la mutualisation des déplacements sur des lieux d'activité pourront être proposées dans les années à venir.

d. ORGANISER DES RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES

Situation de départ

Les politiques éducatives, sociales et médicosociales, définies par l'Etat, ont favorisé la mise en place d'interventions catégorielles auprès des populations. Celles-ci ont abouti à la création d'établissement propre à une typologie d'individu : la petite enfance, l'enfance, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes exclues...

Cette structuration juridique a perméabilisé les catégories d'individu dans des espaces dédiés à leurs caractéristiques, au détriment d'espaces de rencontre ouverts à tous.

Ainsi, sur la commune de Chauvé, plusieurs établissements proposent leurs services aux habitants de façon plus ou moins cloisonnés : le foyer d'accueil médicalisé et le village retraite. Les habitants accueillis dans ces services peuvent avoir certaines difficultés à rencontrer les autres habitants, et notamment les enfants.

Perspective sur les quatre années

La transmission des savoirs « de génération en génération » n'est possible qu'à la condition de maintenir une relation entre les aînés de notre commune et les nouvelles générations.

De la même manière, c'est en faisant connaissance avec l'autre que l'on efface ses propres préjugés. La rencontre avec les habitants du F.A.M. est une opportunité à saisir.

Il conviendra ainsi de proposer des projets visant la rencontre de ces habitants sur la commune.

Orientation 3 : « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs »

Troisième et dernière orientation, le développement d'activités socioculturelles revêt un intérêt particulier pour promouvoir une cohésion sociale au sein de la commune de Chauvé. A travers la constitution d'un vécu commun et d'expériences partagées, il s'agira de créer un espace de réflexion et d'expression entre les habitants.

a. PROPOSER DES ATELIERS PAR DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS LOCAUX

Situation de départ

La vie des communes est portée par un ensemble d'acteurs : les collectivités, les habitants, les entreprises, les associations et tous les acteurs mobilisés pour l'animation locale. Chaque commune est libre de promouvoir cette vie locale, au regard d'un contexte culturel, social, financier. Les agglomérations sont, à ce titre, mieux doter que les communes rurales pour proposer de nouveaux services à leurs habitants.

L'accroissement de la population, dans le pays de retz, offre de nouvelles perspectives de services, d'ateliers.

Perspective sur les quatre années

En tenant compte des activités déjà existantes sur Chauvé, la maison des enfants proposera plusieurs ateliers pouvant se dérouler sur plusieurs mois ou plusieurs années.

Les thématiques sélectionnées tiendront compte des savoirs déjà présents sur la commune et ses environs.

b. ORGANISER DES DEPLACEMENTS POUR FAVORISER LES PRATIQUES SOCIOCULTURELLES ET LES DECOUVERTES

Situation de départ

Les principaux pôles socioculturels sont installés sur des bassins de populations importants. La commune de Chauvé est située à 30 minutes de Nantes et 20 minutes de St nazaire. Les structures socioculturelles ne sont donc pas des lieux de fréquentation habituels.

Il est également plus simple de participer à des activités de loisirs avec d'autres personnes, pour partager un temps convivial, échanger sur les moments vécus en commun. L'éloignement de ces structures n'en facilite pas la découverte.

Perspective sur les quatre années

A la découverte des richesses socioculturelles de notre territoire : l'enjeu de cet axe, sur les quatre années, est de proposer un panel de lieux, de spectacles, d'activités le plus diversifié. Ainsi, la maison des enfants proposera une programmation en lien avec le théâtre, la danse, la musique, le cirque, l'histoire...

c. CENTRALISER ET RELAYER LES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS CULTURELLES

Situation de départ

Le pays de retz comprend plusieurs acteurs culturels ayant une programmation adaptée à toutes les envies et sensibilités des habitants. Il peut parfois être compliqué d'effectuer des choix au vue des nombreuses sollicitations et communications proposées : flyers, affiches, courriels.

Il est, de plus, peut évident d'accéder à une programmation globale, regroupant toutes les actions portées sur le Pays de retz.

Perspective sur les quatre années

La réalisation du nouveau site de la maison des enfants est une plateforme intéressante pour transmettre des informations dématérialisées aux habitants de la commune. Nous dédions une page de notre site internet pour présenter les actions culturelles du Pays de retz.

d. IMPULSER DES CREATIONS COLLECTIVES

Situation de départ

Plusieurs associations de la commune de Chauvé proposent des créations collectives : l'association La chant'rie, l'association de théâtre, l'atelier tricot crochet, le Triolet de retz. Toutes ces associations participent à la constitution d'un savoir partagé, d'une aventure commune.

La création collective est donc un outil formidable pour nourrir un lien social entre les habitants.

Perspective sur les quatre années

La maison des enfants impulsera des créations collectives, en partenariat avec les autres associations de la commune. Elles compléteront ce qui est déjà proposé sur Chauvé.

Toutes les formes artistiques pourront servir de support : cinéma, musique, arts plastiques, danse, théâtre, peinture...

Fiche action REAAP : « L'enfant, à l'écoute de l'animal »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La communication est primordiale dans le rapport entre individus. Que cela soit au sein de la structure familiale ou en milieu professionnel, notre manière de communiquer avec les autres influe directement sur nos relations. Les « codes » de communication sont différents en fonction du contexte et l'âge des personnes. Les enfants ne communiquent pas entre eux de la même manière que des adolescents ou des personnes âgées.

Il semble intéressant de réfléchir à la communication entre individus en se confrontant à la communication avec un animal qui sera le sujet d'observation pour les binômes parent/enfant.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Créer un temps privilégié de partage et de réflexion autour de l'interaction parent/enfant ;
- ✦ Apprendre à communiquer au travers de la médiation animale ;
- ✦ Comprendre la volonté de chacun par une écoute bienveillante.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action était ciblée pour les familles ayant un enfant de moins de dix ans, avec la participation d'au moins un parent et de son enfant.

Les attentes du public

Plusieurs attentes ont été révélées lors de ce projet : comment appréhender un animal ? Comment entrer en relation avec lui ? Comment se comporter avec « l'autre » ?

La rencontre avec l'animal était aussi l'occasion aux parents de découvrir ensemble une activité avec leur enfant : partage des peurs, des connaissances liées à l'animal, du prendre « soin » de l'autre...

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Deux séances ont été mises en œuvre, en matinée, avec une séance par famille. Ces séances ont duré trois heures.

Les premiers moments ont été axés sur la découverte et la prise de repères avec l'animal. Le deuxième temps était centré sur la compréhension des réactions des animaux. Le troisième temps était dédié au contact avec le poney et comment adapter la posture de l'accompagnant pour que l'animal accepte de le suivre.

Qualité des intervenants

Le centre équestre, avec qui le projet a été préparé, propose des animations sur la médiation animale et sur le bien être animal.

Budget

Les principales charges de ce projet concernaient la prestation du centre équestre (500 €) et les charges de personnel pour préparer ce projet (1 048 €).

Partenaires

Le centre Equit'action a pleinement participé à l'élaboration de projet, au-delà d'une simple prestation d'activité. Nous avons pu concevoir cette action sur mesure avec leur soutien.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * Six familles ont participé à la formation ;
- * La satisfaction des familles sur cette expérience ;
- * Le ressenti sur les démarches d'écoute.

Les effets constatés

Il est difficile de constater des effets directs sur ce type d'activité. Néanmoins, les échanges qui ont lieu sur les séances et les questions posées tout au long des matinées entre les parents et via l'éducateur équin démontrent qu'être à l'écoute n'est pas une posture simple et naturelle. La sensibilisation à la démarche d'aller vers l'autre (et comment) a été largement perçue par les familles et questionnée par les deux groupes de participants.

Les difficultés rencontrées

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée sur ce projet.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Tous les objectifs ont été atteints, sur les deux groupes de famille.

e. LES PISTES D'AMÉLIORATION

Conclusion

La médiation animale est un outil pertinent de travail social pour aborder de nombreuses thématiques dont la communication inter et intra familiale.

Echéances

Au regard des retours très positifs des familles, ce type d'action sera peut être reproduit dans les années à venir.

Fiche action REAAP : « Et si on parlait nutrition »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

L'alimentation permet d'assurer la croissance, le développement du corps et du cerveau mais aussi de satisfaire des besoins affectifs et sociaux. Depuis quelques années, l'obésité des enfants augmente de façon inquiétante, liée directement aux mauvaises habitudes alimentaires et à une vie sédentaire. Au-delà des problématiques immédiates pour l'enfant, c'est le capital santé du futur adulte qui est mis en jeu.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- * Permettre aux familles d'échanger sur leurs habitudes alimentaires et celle de leurs enfants ;
- * Proposer à tous la découverte ou re-découverte de certains aliments ;
- * Aider les familles à adapter les repas en fonction de la saisonnalité.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action concernait toutes les familles de Chauvé.

Les attentes du public

Cette action devait permettre aux familles de retrouver un plaisir à cuisiner sainement et de partager de bons moments familiaux, autour des repas.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

L'action devait se dérouler en deux temps : une conférence animée par une nutritionniste, suivi d'un temps d'échange entre parents ; une journée d'animation avec l'intervention d'une association (quizz interactif et ateliers autour du goût).

Qualité des intervenants

La nutritionniste et l'association « Aux goûts du jour » sont des professionnels qualifiés pour aborder les thématiques de la nutrition, de l'alimentation et des bonnes pratiques de restauration.

Budget

Les principales charges de ce projet ont été la prestation de la nutritionniste et les charges de personnel inhérentes à la préparation de cette action.

Partenaires

Aucun partenariat n'a finalement été mis en œuvre dans ce projet.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * Vingt trois familles à participer à ce projet ;
- * La réalisation d'un atelier culinaire partagé ;
- * La satisfaction des participants.

Les effets constatés

Il est difficile de constater des effets directs sur ce type d'activité. Néanmoins, si les savoirs transmis à cette occasion ne sont pas utilisés, ils permettent au moins de sensibiliser les familles aux pratiques alimentaires

familiales et, plus globalement, aux différents enjeux qui s'y rattachent : production locale, avec des produits non traités, en respectant une alimentation variée et respectant la saisonnalité...

Les difficultés rencontrées

Ce projet n'a pas concerné suffisamment de famille pour déployer la deuxième séance d'intervention. L'intérêt des familles pour cette thématique est certain mais elles ne souhaitent peut-être pas s'investir sur deux journées.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Trois enfants et six adultes ont participé à la première séance, avec la nutritionniste. Celle-ci a rempli les objectifs que nous nous étions fixés, exceptée le taux de participation des familles.

L'annulation de la deuxième séance, de fait, rend impossible la réalisation des objectifs du projet.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

La réalisation de ce type de projet nécessite une intervention courte et sans doute en une seule séance pour éviter un désintérêt des familles, par un manque de temps.

Echéances

Cette action ne sera pas reconduite dans les années à venir.

Fiche action : « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 en 2018 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Secourir et porter assistance aux autres représentent les missions prioritaires des pompiers. Toutefois, lorsqu'ils ne peuvent pas intervenir rapidement, chaque citoyen est tenu d'intervenir au mieux, en fonction de ses connaissances et aptitudes, pour aider les personnes en difficulté.

Si de nombreuses formations de secourisme sont dispensées dans le cadre professionnel, les pratiques de secourisme ne sont pas transmises à tous les citoyens. La transmission de ces savoirs paraît donc pertinente, notamment en milieu rural.

Cette action a débuté en 2016 et a connu un vif succès. Il est proposé de réitérer ce projet en 2017.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Apporter des savoirs généraux et techniques en matière de secourisme aux habitants de la commune ;
- ✦ Rendre la formation du secourisme accessible au plus nombreux ;
- ✦ Sensibiliser les habitants à l'intérêt de se former au secourisme.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Favoriser la rencontre entre les habitants » et à l'objectif « Développer des réseaux d'entraide ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront être concernés par cette formation, à condition d'avoir au moins quatorze ans.

Les attentes du public

Les savoirs liés à l'intervention aux premiers secours permettent aux secouristes de prendre en charge rapidement les premiers soins lorsqu'un accident survient. Il est donc attendu, pour cette formation, que le stagiaire découvre les principes du secourisme, mette en pratique les procédures d'alerte et protection, secoure la victime en fonction du diagnostic pré établi.

Le stagiaire doit terminer sa formation en ayant la capacité de gérer une situation de secours, en attendant l'arrivée des pompiers.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

L'association Soinsanté, acteur gestionnaire d'un centre de santé infirmier, propose des formations PSC 1 pour les habitants du Pays de retz. La maison des enfants proposera de mettre en relation des personnes intéressées avec Soinsanté et participera au financement de la formation.

Cette action pourrait être reconduite chaque année en fonction de l'intérêt des habitants.

Qualité des intervenants

L'intervenant qui mettra en œuvre le P.S.C.1 aura les certifications nécessaires pour proposer la formation et sanctionner les acquis des stagiaires.

Budget

Les sessions de formation comprennent, au maximum, dix participants, avec un coût unitaire de 50 €. La maison des enfants pourrait ainsi engager un budget de 500 € pour 2018.

Partenaires

Le déploiement de cette formation est réalisée en partenariat avec l'association Soins santé. Une convention pluriannuelle lie désormais cette association et La maison des enfants pour l'organisation d'une formation PSC 1 pour les années à venir.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * Dix stagiaires ont participé à la formation ;
- * La satisfaction des stagiaires à l'issues de la formation ;
- * La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est difficile de constater des effets directs sur ce type d'activité. Néanmoins, si les savoirs transmis à cette occasion ne sont pas utilisés, ils permettent au moins de sensibiliser les habitants à l'intérêt de porter une aide à un proche, un voisin, un inconnu, au-delà de l'aspect uniquement sanitaire.

Les difficultés rencontrées

Aucune session 2018 ne s'est déroulée dans la commune mais l'association Soinsanté et la maison des enfants poursuivent leur partenariat en fonction des besoins repérés sur le territoire.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les sessions de formations n'étant pas nécessairement mises en œuvre sur la commune, il est important de trouver les outils de communication adaptés pour informer tous les habitants de l'existence des sessions. Ce travail reste encore à réaliser pour les années à venir.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Cette action répond à un intérêt général pour la population et valorise l'action citoyenne. Elle représente également le premier maillon qui peut emmener les participants vers la prise de fonction dans le secteur du secourisme, notamment auprès des sapeurs pompiers.

Le coût modeste de cette action la rend d'autant plus facile à mettre en œuvre.

L'élaboration d'une plaquette de communication pourrait faciliter la connaissance de cette action auprès des habitants.

Echéances

Cette action est organisée en partenariat avec l'association Soins santé et devrait être redéployée chaque année.

Fiche action : « Cours de couture 2018/2019 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les loisirs créatifs offrent un espace de liberté où chaque participant peut mettre en valeur son imaginaire au travers de multiples savoirs faire.

Dans cette optique, la couture est un atelier ludique qui concourt au développement de savoirs faire pouvant être réinvestis au sein des familles : réalisation de vêtements, de sacs et de diverses compositions de textile. Ces divers apprentissages offrent un nouveau tremplin d'échange entre les parents et les enfants.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✘ Se familiariser avec le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les différentes méthodologies de couture ;
- ✘ Rendre les participants autonomes vis-à-vis de cette pratique de création ;
- ✘ Favoriser l'émergence d'une activité pouvant être réinvestie au sein des familles.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Proposer des ateliers par des intervenants professionnels locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants, âgés d'au moins 14 ans, pourront participer au cours de couture.

Les attentes du public

Il est attendu que les participants puissent, au terme des cours, utiliser une machine à coudre, concevoir des modèles vestimentaires (ou autres créations textiles) sans avoir nécessairement recours à de nouvelles séances d'apprentissage.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de couture se dérouleront à raison d'une séance de 2h tous les quinze jours. L'intervenante apportera le tissu et tous les supports pédagogiques pour que les participants puissent évoluer tout au long des séances.

Qualité des intervenants

Les cours de couture seront proposés par une intervenante qualifiée, Fanny FOREST, qui donne déjà des cours sur une autre structure socioculturelle.

Budget

L'intervenante facture dix sept euros par participant et par séance. L'association prend à sa charge sept euros par participant et par séance. Sur dix huit séances (exercice 2018/2019), les cours de couture représentent un coût, par participant, de 180 euros.

Partenaires

Ce projet ne fait l'objet d'aucun partenariat.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La participation d'au moins six personnes aux différents cours ;

- ✦ L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les principes de créations textiles ;
- ✦ La satisfaction des participants vis-à-vis des cours proposés.

Les effets constatés

Il est attendu que chaque participant puisse progresser à son rythme et réutiliser les savoirs en dehors des cours de couture, de manière autonome.

Les difficultés rencontrées

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée pour cette activité.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les trois objectifs ont été pleinement réalisés et les participants ont été ravis de cette activité. Les créations sont réalisables au domicile, sans l'aide de l'intervenante. La progression est proportionnée et permet une adaptation des projets de chacun.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Conclusion

Les participants sont très satisfaits de cette activité, autant sur la réalisation de l'atelier que sur la vie de groupe qui s'y dégage. La convivialité est un élément essentiel du « Vivre ensemble » et cet espace « couture » y contribue pleinement.

Echéances

Une nouvelle saison a été proposée à la rentrée 2018/2019, à la demande des participants. Cette activité est désormais suivie par une bénévole de l'association.

Fiche action : « Sortie familiale 2018 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La commune de Chauvé, positionnée en milieu rural, est éloignée des structures socioculturelles des agglomérations environnantes. Les habitants peuvent avoir certaines difficultés à se mobiliser pour bénéficier des attraits que comportent ces établissements.

Les sorties familiales organisées les années précédentes ont été très appréciées des familles et cette action est renouvelée cette année, avec la participation des familles et du tissu associatif local.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Faciliter la découverte d'une structure culturelle départementale ;
- ✦ Proposer une offre culturelle accessible à tous les habitants grâce à la mutualisation des transports ;
- ✦ Promouvoir la rencontre des habitants sur une journée, en dehors de l'espace communal.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Organiser des déplacements pour favoriser les pratiques socioculturelles et les découvertes locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action concernera tous les habitants de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Les habitants pourront découvrir un lieu culturel de la région nantaise tout en profitant d'une organisation pré établie. Cette action leur permettra également vivre cette expérience en famille, entre amis ou en faisant connaissance avec d'autres habitants.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

La sortie a été organisée un dimanche, sur une journée. Un transport en car a été mis en place pour se rendre à LA BERNERIE EN RETZ avec deux programmations : une découverte de la pêche à pied par une association du littoral et un concours de châteaux de sable par un animateur de la maison des enfants. Le pique nique du midi était préparé par les familles.

Qualité des intervenants

Aude PIQUET a présenté la pêche à pied sur le littoral.

Budget

Les charges liées à ce projet concernent principalement le déplacement en car pour se rendre sur le site de la sortie et les charges de personnel liées à la préparation de cette action.

Cette sortie a été facturée 5 € par famille.

Partenaires

Aucun partenariat ne sera mis en place pour l'organisation de ce projet.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La participation d'au moins 50 personnes à la sortie familiale ;
- ✘ La découverte d'une structure culturelle avec une programmation adaptée à tous les publics ;
- ✘ La satisfaction des habitants par rapport à l'expérience partagée sur la journée.

Les effets constatés

Les familles ont apprécié la découverte du littoral par une professionnelle de la pêche à pied. La sensibilisation des enfants à leur environnement (faune et flore) permet de discuter de pratiques familiales plus globales : le tri sélectif, les modes alimentaires, l'entretien des animaux...

Cette sortie a permis également à deux familles monoparentales de pouvoir participer à cet évènement et de tisser des liens avec les autres participants.

Les difficultés rencontrées

Les sorties en extérieur nécessitent sont dépendantes de la météo et ce projet avait déjà été reporté à deux reprises pour ces raisons.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

La sortie familiale 2018 ne se déroulait pas sur une structure culturelle, même si la thématique maritime revêt une caractéristique culturelle.

Une vingtaine de participants sont venus à cette sortie familiale. Il était attendu plus de participations vis-à-vis des fréquentations passées.

LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Cette action est appréciée des familles qui participent mais la fréquentation est plus forte lorsque les associations de parents d'élève sont impliquées dans l'organisation de cet évènement.

Echéances

Une nouvelle sortie familiale sera proposée en 2019, en partenariat avec les associations citées ci-dessus.

Fiche action : « Atelier informatique 2018 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

L'usage de l'outil informatique est devenu, depuis les trente dernières années, indissociable de la vie quotidienne : messagerie, moteur de recherche, courrier, photo, vidéo... Tous les supports de communication sont désormais exploitables sur l'ordinateur.

Pour autant, la démocratisation de cette technologie ne s'est pas accompagnée de formations pour la population. Si une majorité d'habitants en maîtrise l'utilisation, le développement constant des ordinateurs (et autres supports rattachés) perturbe l'acquisition de compétences qui doivent être sans cesse remises à jour.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour ce projet sont :

- ✦ Accompagner les habitants dans la découverte de l'outil informatique ;
- ✦ Former les participants à l'utilisation des logiciels (messagerie, traitement de texte, tableur) ;
- ✦ Proposer un accueil individualisé permettant à chaque participant de progresser à son rythme et sur les thématiques qu'il a repéré en amont.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Proposer des ateliers par des intervenants professionnels locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cet atelier.

Les attentes du public

Les ateliers devront être réalisés à partir des besoins repérés par les participants. Un contenu pédagogique devra leur être transmis pour qu'ils puissent réinvestir les informations transmises lors des rencontres.

Le formateur fournira également des informations pratiques sur l'utilisation des ordinateurs : entretien, sauvegarde, antivirus...

Les participants devront, à la fin de cette action, être autonomes sur la manipulation d'un ordinateur et avoir quelques notions des logiciels présentés lors de ateliers.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

L'atelier informatique a été déployé en quatre séances d'une 1h30, selon la répartition suivante :

- Séance 1 : Découverte de l'environnement informatique ;
- Séance 2 et 3 : Familiarisation avec un logiciel de traitement de texte ;
- Séance 4 : Thématique choisie par les participants selon leurs demandes.

Chaque participant utilisait un ordinateur portable (associatif ou personnel) et suivait le déroulé de la séance par le biais d'un vidéo projecteur. Un support écrit, réalisé en amont par l'animateur de la maison des enfants et servant à la préparation des séances, est transmis à la fin de la formation pour être réutilisé par les participants, à leur domicile.

Qualité des intervenants

Cette action est mise en œuvre par un animateur de la maison des enfants qui a été formé à l'utilisation des logiciels bureautiques.

Budget

Les charges liées à cette action comportent uniquement les charges de personnel liées à la préparation et à l'animation des séances.

Partenaires

La médiathèque de Chauvé devait participer à ce projet mais, pour des raisons techniques (matériels informatiques à la maison des enfants), ce projet a été principalement porté par la maison des enfants.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La participation d'au moins quatre habitants aux ateliers informatiques ;
- * La progression des participants entre le début du projet et la conclusion du projet ;
- * La satisfaction des participants ;
- * La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est attendu que les participants puissent réinvestir les savoirs présentés lors des ateliers sur leur poste informatique, à leur domicile. Ainsi, les ateliers devront leur permettre de mieux connaître le fonctionnement d'un ordinateur et pouvoir utiliser, seul, les logiciels qui seront présentés lors des séances.

Les difficultés rencontrées

La seule difficulté rencontrée est la différence de niveau entre les participants lors des séances. Même si ces dernières sont individualisées, le rythme de progression n'est pas le même pour tous et cela nécessite la préparation de plusieurs exercices différents pour répondre à chacun.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été partiellement atteints :

- * Deux participants ont suivi les quatre séances, permettant un suivi personnalisé ;
- * La découverte des logiciels permettant un usage quotidien de l'ordinateur (traitement de texte, tableur) ;
- * La progression des ateliers a permis à chaque participant d'évoluer tout au long des séances.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Cette deuxième session d'atelier informatique a démontré un réel intérêt pour les participants présents. D'autres thématiques pourraient être abordées pour compléter cette offre de formation : les logiciels photos ; la messagerie internet ; les tableurs...

Echéances

De nouveaux ateliers seront proposés en 2019, avec une nouvelle organisation : une permanence hebdomadaire de 2h, à partir de septembre 2019.

Fiche action : « Les ateliers de Yoga »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les pratiques de loisirs se sont développées tout au long du XX siècle, à la faveur d'un contexte social plus favorable (temps de travail et congés payés) mais également avec l'apparition de nouveaux modes de vie. L'émergence des nouvelles technologies a accéléré le rythme de vie des individus, contribuant à la création de nouveaux besoins : activité physique et sportive, développement du bien être, services à la personne.

Le yoga, pratique physique basée sur l'équilibre entre le corps et l'esprit, permet de prendre du temps pour soi, de se détacher de la pressurisation du temps inhérentes à nos nouveaux modes de vie.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour ce projet sont :

- ✦ Accompagner les habitants dans la découverte de la pratique yoga ;
- ✦ Proposer une activité visant le bien être et l'accomplissement des participants ;
- ✦ Développer une nouvelle activité physique et sportive sur Chauvé.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Proposer des ateliers par des intervenants professionnels locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cet atelier.

Les attentes du public

Le yoga est une activité physique qui vise l'accomplissement de la personne à travers la respiration, la relaxation et la méditation.

Les participants apprendront à gérer leur stress, à diminuer les tensions corporelles et à construire une image bienveillante d'eux même.

Les habitants pourront ainsi réutiliser les savoirs abordés dans leur vie quotidienne.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les séances de Yoga seront organisées une fois par semaine, sur un cycle scolaire (trente six séances), à raison d'une heure et demi par séance.

Les séances se dérouleront dans une salle municipale, mise à disposition de l'intervenante.

Qualité des intervenants

L'intervenante est une professionnelle diplômée mettant en œuvre d'autres ateliers de Yoga sur les communes environnantes.

Budget

Les charges liées à cette action comportent la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel.

Partenaires

La commune de Chauvé participe au déploiement de cette nouvelle action.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La participation d'au moins quinze personnes aux séances de Yoga ;
- * La satisfaction des participants vis-à-vis des objectifs de cette action ;
- * La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est attendu que les participants puissent réinvestir les savoirs présentés lors des séances à leur domicile. Ils devront pouvoir ressentir une amélioration de leur capacité physique et identifier un mieux être au terme du cycle.

Les difficultés rencontrées

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée pour cette action.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Tous les objectifs ont été atteints.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Cette pratique physique répond à une forte attente des habitants : mêler une activité de relaxation, en groupe et visant la détente du corps et de l'esprit. Nous attendions au moins quinze personnes aux séances et ce sont vingt inscriptions qui ont été enregistrées pour l'année.

Echéances

Au regard des retours très positifs, une nouvelle saison sera proposée à la rentrée 2019.

Fiche action : « Les ateliers de Sophrologie »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Le constat réalisé pour la sophrologie est relativement proche de celui identifié pour le Yoga : le besoin de lâcher prise, d'avoir une meilleure connaissance de soi et de maîtriser ses émotions. Le contexte social a joué un rôle prédominant dans le développement de cette activité, pour les mêmes raisons que celles indiquées précédemment.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour ce projet sont :

- * Accompagner les participants à développer une vision positive de leur action ;
- * Proposer une activité visant la maîtrise des peurs, phobies et angoisses ;
- * Développer une activité en voie de démocratisation sur les territoires.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Proposer des ateliers par des intervenants professionnels locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cet atelier.

Les attentes du public

La sophrologie, au croisement des pratiques thérapeutiques et sociales, proposera de mieux gérer les réactions émotionnelles, de faciliter un sommeil réparateur et d'apprendre à gérer les comportements anxigènes.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les séances de sophrologie seront organisées une fois par semaine, sur un cycle scolaire (trente six semaines), à raison d'une heure et demi par séance.

Les séances se dérouleront dans une salle municipale, mise à disposition de l'intervenante.

Qualité des intervenants

L'intervenante est une professionnelle diplômée mettant en œuvre d'autres ateliers de sophrologie sur les communes environnantes.

Budget

Les charges liées à cette action comportent la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel.

Partenaires

La commune de Chauvé participe au déploiement de cette nouvelle action.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La participation d'au moins huit personnes aux séances de sophrologie ;
- * La satisfaction des participants vis-à-vis des objectifs de cette action ;
- * La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est attendu que les participants soient en capacité de mieux gérer les situations angoissantes, en ayant un autre regard sur leur vie quotidienne. Les habitants pourront également poursuivre cet atelier à leur domicile.

Les difficultés rencontrées

La sophrologie est une activité relativement méconnue, mal identifiée par les personnes non initiées.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Tous les objectifs ont été atteints.

e. LES PISTES D'AMÉLIORATION

Conclusion

Il était attendu la participation d'au moins huit personnes sur cet atelier et l'association n'a enregistré que trois participations pour l'année. L'intervenante ne devrait pas renouveler cette activité à la prochaine rentrée.

Echéances

Aucune échéance n'est pour l'instant identifiée.

Fiche action : « Soirée de théâtre improvisation 2018 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

L'activité théâtrale comporte de nombreuses ramifications dont les représentations de spectacle, la médiation théâtrale, les séminaires de théâtre, les comédies...

Les improvisations de saynètes, par des acteurs professionnels et en utilisant les propositions du public, aboutissent à la création d'un spectacle unique, éphémère, qui appartient à tous les protagonistes présents lors de l'évènement.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour cette actions sont :

- ✦ Proposer une création collective ou chaque participant sera acteur du spectacle ;
- ✦ Sensibiliser les habitants à l'expérience culturelle partagée ;
- ✦ Intégrer une offre culturelle supplémentaire sur la commune.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Organiser des déplacements pour favoriser les pratiques socioculturelles et les découvertes locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants ayant au moins 12 ans pourront participer au spectacle.

Les attentes du public

Les spectateurs pourront participer directement à la création du spectacle. Ils pourront souffler des mots ou des idées, guidés par les improvisations des comédiens. Ils pourront découvrir le théâtre improvisé, avec un mélange savant d'humour et d'interaction public/comédien.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Cette action sera organisée dans les locaux de la maison des enfants, en soirée. Les animateurs de la maison des enfants accueilleront les spectateurs.

La Ligue d'improvisation Nantes atlantique proposera deux sessions de 45 minutes autour de saynètes improvisées, en interaction avec le public.

Qualité des intervenants

Les comédiens qui interviendront lors de la soirée joueront le spectacle le « BLABLABAR ». Ce sont des acteurs professionnels qui ont déjà présenté ce spectacle dans des structures culturelles.

Budget

Les deux principales charges de cette action concernent le cachet du spectacle (1 585 €) et les charges de personnel pour la préparation cet évènement.

Partenaires

Aucun partenaire n'accompagnera la réalisation de ce projet.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La participation d'au moins 50 personnes à la soirée ;
- ✘ Le bon déroulement des saynètes et la qualité des improvisations proposées par les comédiens ;
- ✘ La satisfaction des habitants par rapport à la création proposée.

Les effets constatés

La création d'un temps de convivialité et la découverte culturelle sont les deux effets attendus lors de cette action.

Les difficultés rencontrées

Aucune difficulté n'a été rencontrée pour ce projet, qui s'organise d'autant plus facilement la troisième année.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Aucun écart n'a été constaté entre les objectifs et les résultats. Cinquante personnes ont participé à cette soirée.

Plusieurs personnes ont également découvert le théâtre d'improvisation à cette occasion.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Conclusion

Cette action permet de faire découvrir une activité théâtrale peu représentée dans le Pays de retz. La formule proposée (une soirée à la maison des enfants) demande peu de travail en amont mais une préparation importante le jour de la manifestation. La réalisation du spectacle dans un milieu incongrue participe au charme de celui-ci. Toutefois, l'opération budgétaire n'est pas équilibrée : le cachet du spectacle est de 1 585 € et les produits issus de la billetterie et de la buvette ont été de 360 €.

Echéances

Le spectacle ne sera pas reproduit en 2019, pour des raisons budgétaires.

Fiche action : « Animation - chauvé en fête »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Le Comité des fêtes de la commune de Chauvé anime plusieurs temps forts dans l'année dont un spectacle, un vide grenier, une fête communale... Cette dernière est organisée le premier week end des vacances estivales. En 2016 et pour la première année, la maison des enfants s'est associée au Comité des fêtes pour proposer des spectacles d'art de rue et animer l'après midi.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour cette action sont :

- * Pérenniser de nouvelles animations sur un temps fort déjà existant sur la commune ;
- * Organiser des spectacles d'art de rue diversifiés et pour tous les habitants ;
- * Apporter une offre culturelle différente de celle déjà proposée le soir ;
- * Renforcer et soutenir un évènement local par la mutualisation de nos synergies respectives.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action culturelle correspond à l'orientation « Favoriser la rencontre entre les habitants » et à l'objectif « Organiser des actions festives sur la commune ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants seront concernés par cette action.

Les attentes du public

Les spectacles d'art de rue proposent une diversité importante de prestations. La programmation devra donc répondre aux attentes suivantes : le plaisir de découvrir un monde artistique ; un thème artistique participant à la curiosité, à la découverte et à l'éveil d'un intérêt pour le spectacle vivant, un discours artistique participant à la convivialité de l'évènement partagé par les spectateurs.

La programmation s'attachera notamment à valoriser l'esprit d'un « Vivre ensemble », en milieu rural.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

L'organisation 2018 comprenait un goûter familial puis un spectacle d'une heure, dans le parc municipal.

La communication serait également mutualisée avec un affichage (flyer, banderole), des articles de presse et les sites internet.

Qualité des intervenants

Les intervenants professionnels ont fait l'objet d'une déclaration contractuelle auprès des services de l'Etat concernés.

Budget

Pour réaliser cette action, une enveloppe globale de 2 712 € a été retenue, comprenant les éléments suivants :

- Des cachets artistiques pour 2 712 € ;
- Des frais de restauration pour 50 € ;
- Des frais de communication pour 25 €.

Partenaires

Ce projet a été porté conjointement par le Comité des fêtes et la maison des enfants.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * Un projet préparé et organisé par les deux associations ;
- * La réalisation d'animation en continue, tout au long de la journée ;
- * La fréquentation des animations proposées aux habitants ;
- * La qualité des spectacles (échanges informels le jour de Chauvé en fête)

Les effets constatés

L'organisation de spectacles vivants, ouverts à tous et gratuits, comporte plusieurs intérêts pour la vie locale et, notamment, la constitution d'un vécu partagé par les habitants et la rencontre des habitants autour d'un outil interactif. Par ces événements, nous espérons rassembler les habitants de Chauvé autour de valeurs simples mais indispensables à la vie en collectivité : la convivialité, le respect des autres, l'entraide, la diversité des cultures, le vivre ensemble... Toutes les incidences positives issues de cette journée seront des indicateurs de réussite.

Les difficultés rencontrées

La maison des enfants a participé pour la troisième année consécutive à l'organisation de cette animation communale et cet événement, porté le comité des fêtes de Chauvé, n'a pas permis une « rencontre » entre ces deux associations. Cette journée est préparée séparément, ce qui offre peut d'intérêt à la poursuite de cette action dans le cadre de l'espace de vie sociale.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été partiellement atteints, la mutualisation des synergies n'ayant pas été opérante lors de cette action.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

L'édition 2015 de « Chauvé en fête » était marquée par une météo pluvieuse et une faible fréquentation, les animations ayant lieu en extérieur. Le comité des fêtes était un peu essoufflé après cette année là et la maison des enfants avait proposé d'accompagner le comité des fêtes en proposant des spectacles de rue pour redynamiser l'après midi.

Les éditions 2016, 2017 et 2018 ont démontré que le comité des fêtes avait toutes les ressources pour animer cette journée.

Echéances

Cette action ne sera pas reconduite en 2019.

Fiche action : « Balade contée et gourmande 2018 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Une balade contée et gourmande a été organisée en 2016 et proposait deux axes de travail : la valorisation des chemins pédestres de la Commune de Chauvé et la découverte de la faune et de la flore locale.

Nous avons également profité de cette occasion pour mettre en valeur les produits alimentaires locaux, avec l'organisation d'un apéritif à la fin de la balade.

Les balades contées et gourmandes 2016 et 2017 ayant été très appréciées, une nouvelle édition a été proposée en 2018.

Objectifs de l'activité

Comme les années précédentes, les objectifs retenus sont :

- ✦ La découverte du patrimoine végétale et animal présent sur la commune de Chauvé ;
- ✦ La découverte de circuit pédestre autour de la commune ;
- ✦ La valorisation des produits alimentaires locaux.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs » et à l'objectif « Organiser des déplacements pour favoriser les pratiques socioculturelles et les découvertes locaux ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cette action.

Les attentes du public

Les habitants pourront se familiariser avec les chemins de Chauvé, bénéficier des connaissances d'un intervenant autour des plantes et goûter aux produits locaux, fabriqués sur la commune.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Cette action s'est déroulée sur une matinée. Le départ a été réalisé à l'association Liâne avec plusieurs ânes et une carriole pour emmener les plus petits. D'une durée de deux heures, la balade a été entrecoupée de deux lectures de conte, par une conteuse professionnelle.

Trente personnes ont participé à cette animation, la session étant complète.

Un temps convivial a conclu cette journée autour de produits locaux.

Qualité des intervenants

Deux professionnels ont participé à l'organisation de cette journée : une conteuse professionnelle et une animatrice socioculturelle.

Budget

Les charges liées à ce projet comprennent des fournitures alimentaires, la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel.

Les produits sont issus des fonds dédiés de l'Espace Vie Sociale.

Partenaires

L'association Liâne et Anne TESSIER (conteuse professionnelle) ont accompagné la mise en œuvre de ce projet avec la maison des enfants.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La participation d'au moins 25 personnes à la balade ;
- ✘ La réalisation d'une présentation de la faune et de la flore adaptée à tous les publics ;
- ✘ La satisfaction des habitants par rapport au circuit pédestre réalisé.

Les effets constatés

Il est attendu que chaque participant puisse utiliser les connaissances abordées lors de la balade dans un autre contexte : reconnaissance des oiseaux, des plantes et des chemins qui peuvent amener à effectuer de nouvelles balades.

Cette action permettra également de présenter aux habitants des produits alimentaires issus de la commune de Chauvé. Nous espérons donner envie aux habitants de consommer des produits locaux, de qualité.

Les difficultés rencontrées

Cette action n'a rencontré aucune difficulté particulière cette année. Le travail en collaboration avec les deux autres partenaires est bien mené et en permet un déploiement facile.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont également été atteints cette année, avec la participation de trente personnes (adultes et enfants), soit la jauge maximale retenue pour cette action.

Cette année encore, les participants ont souhaité la reconduction de cette animation pour l'année prochaine.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

La balade contée et gourmande permet de sensibiliser les habitants à la richesse des chemins communaux : chemins pédestres, faune et flores locales, produits de proximité. Les lectures contées permettent aux enfants de mettre des mots sur leurs différentes découvertes du jour et d'associer un temps ludiques à la promenade en famille. Cette action répond pleinement aux attentes de l'association et des partenaires.

Echéances

Cette animation sera reconduite en 2019.

Fiche action : « Accompagnement à la scolarité »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Depuis plusieurs années, les familles de Chauvé questionnent les écoles et l'association sur la possibilité, pour les enfants, de relire leurs leçons avant de rentrer à la maison.

Entre les activités professionnelles des parents et les loisirs des enfants, la vie familiale offre peu de répit aux personnes. Pourtant, la lecture, le soir, des leçons réalisées dans la journée permet une meilleure mémorisation des savoirs et des apprentissages.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✘ De faciliter l'organisation familiale, notamment pour les enfants qui rentrent tard à leur domicile ;
- ✘ D'aider les enfants dans la relecture de leur leçon.

Rapport entre les objectifs et le projet social

Cette action correspond à l'orientation « Favoriser la rencontre entre les habitants » et à l'objectif « Développer des réseaux d'entraide ».

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action est organisée pour les enfants de 3 ans à 12 ans, scolarisés aux écoles de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Les enfants pourront reprendre les leçons du jour, accompagnés par des adultes. Les accompagnants travailleront en concertation avec les enseignants et les parents.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Trois séquences sont proposées par semaine, de 16h15 à 18h30, les lundis, les mardis et les jeudis. Les enfants s'inscrivent sur les périodes comprises entre les vacances scolaires et sur des créneaux d'une demi-heure par soir.

Les enfants qui partent en premier de l'accueil périscolaire bénéficient des premiers créneaux horaires.

Qualité des intervenants

Une salariée de l'association met en place ce nouveau service, avec trois bénévoles. Des réunions sont proposées pour améliorer l'accompagnement des enfants, notamment avec les professeurs des deux écoles.

Budget

Ce service est gratuit pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil périscolaire. Pour les enfants déjà présents sur cet accueil, il n'y a pas de coût supplémentaire.

Partenaires

Les écoles participent activement à l'organisation de ce service.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ L'attribution d'au moins un créneau horaire à chaque enfant inscrit ;
- ✘ La satisfaction des enfants et familles vis-à-vis de ce service.

Les effets constatés

Il est attendu que parents et enfants puissent mieux apprécier le temps partagé en famille, au retour de l'école et du travail. De cette manière, les tensions et difficultés liées à la relecture des leçons du jour pourront être réduites.

Les difficultés rencontrées

Les professeurs des écoles travaillent avec des méthodes pédagogiques différentes et les accompagnants doivent composer avec cette diversité pour ne pas interférer dans les apprentissages des enfants.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

L'action est pleinement réalisée et satisfait les familles.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Conclusion

Ce service était attendu depuis plusieurs années par les familles. Une évolution pourrait être apportée avec la réforme des rythmes scolaires et le retour à la semaine des quatre jours. Le mardi pourrait être consacré à des ateliers d'écritures, des débats...

Echéances

Cette action sera reconduite pour l'année 2019/2020.

LE RAPPORT FINANCIER

2018

- Maison des enfants -

VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

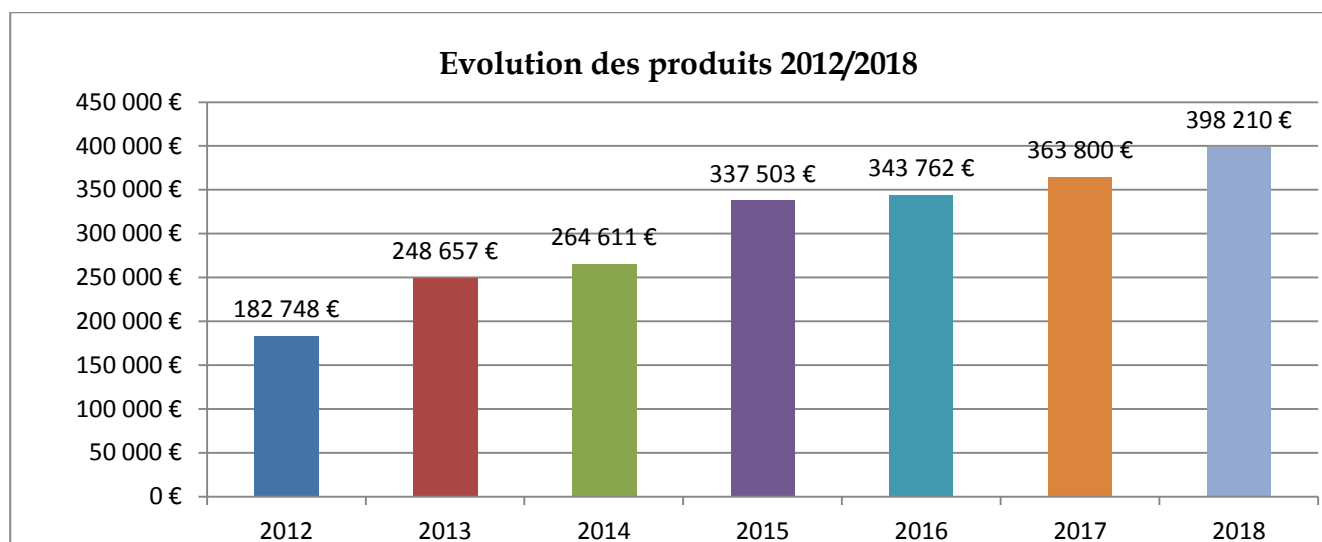
Le rapport financier 2018 reprend l'ensemble des éléments importants issus du compte de résultat 2018⁶, du bilan de 2018 et du suivi de trésorerie.

Le budget prévisionnel 2019⁷ est, quant à lui, référencé dans les annexes.

Les produits de l'exercice 2018

Les produits de l'exercice 2018 sont issus des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels.

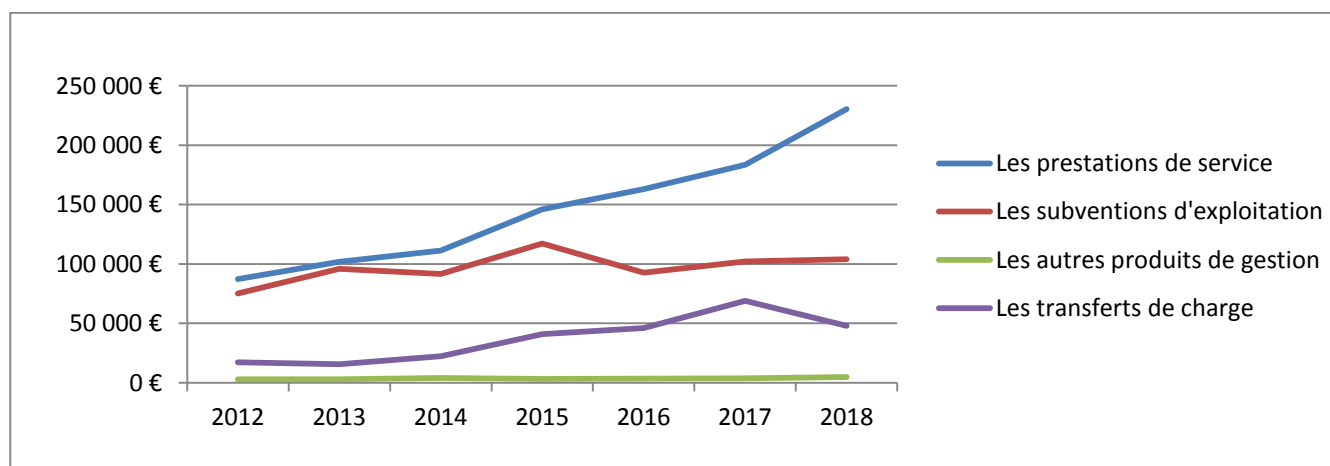
Les produits sont en constante augmentation sur les derniers exercices :



a. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent les gains de l'association. Ils comprennent les prestations de service, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion et les transferts de charge.

Les produits d'exploitation sont en augmentation constante depuis cinq ans :

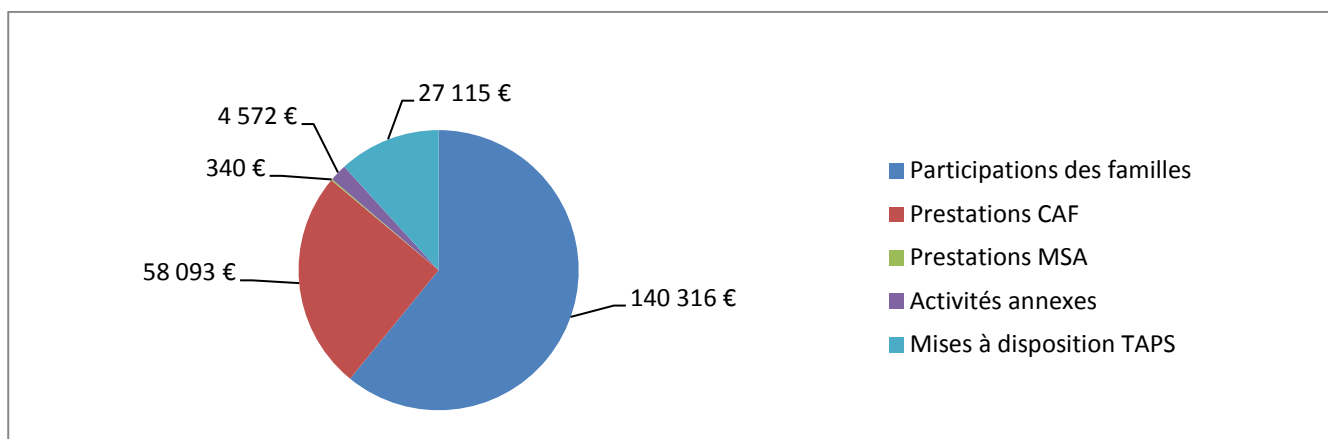


Les prestations de service

Les prestations de service représentent les produits perçus par l'association en rapport avec les activités proposées aux adhérents. Pour 2018, elles comprennent la répartition suivante :

⁶ Cf. Annexe 5 « Le rapport financier 2018 », p.75

⁷ Cf. Annexes 6 et 7 « Les charges prévisionnelles 2019 » et « Les produits prévisionnels 2019 », p.95-97



Entre 2017 et 2018, on remarque les évolutions suivantes :

- * + 43 818 Euros de participation des familles ;
- * + 2 299 Euros de prestation de service CAF ;
- * - 209 Euros de prestation de service MSA ;
- * - 2 871 Euros de produits des activités annexes ;
- * + 4 046 Euros de mise à disposition de personnels.

Les participations des familles ont fortement augmenté suite à l'ouverture de la micro crèche intercommunale au 1^{er} septembre 2018, pour une valorisation de 40 138 € (micro crèche) et 3 680 € (autres services).

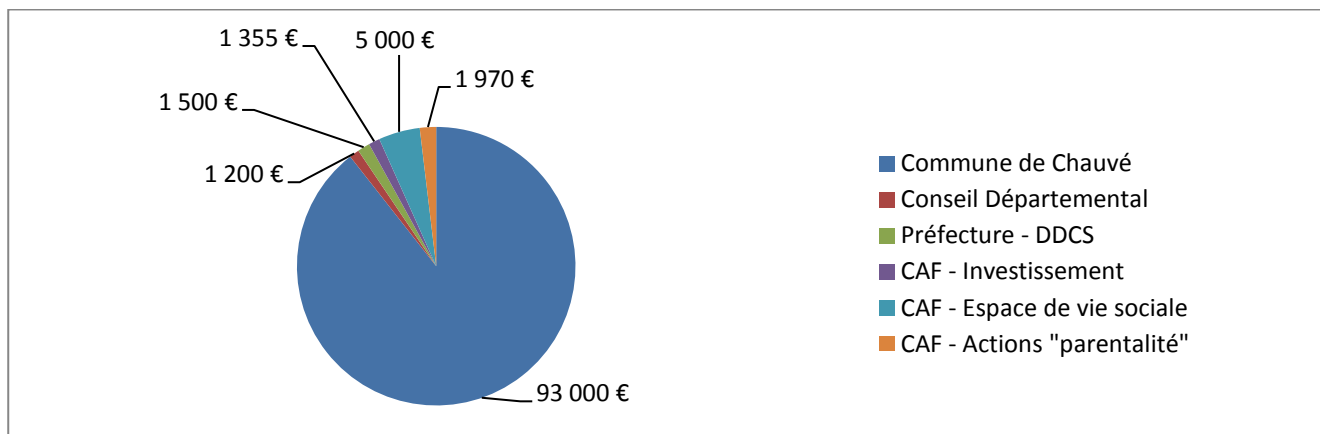
Les prestations de service CAF suivent proportionnellement les fréquentations des services enfance et jeunesse, en augmentation par rapport à 2017 (0.54 € par heure et par enfant).

Les activités annexes ont été moins valorisées en 2018 avec, notamment, l'arrêt des cours d'œnologie.

Les mises à disposition de personnel concernent le service de restauration scolaire et les temps d'activités périscolaires. La diminution, voire la suppression, des dispositifs d'aide à l'emploi ont augmenté le coût de ces deux services, représenté principalement par des charges de personnel.

Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation représentent toutes les subventions perçues par l'association pour mettre en œuvre le projet et les différentes actions concernées. Pour 2018, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2017 et 2018, on remarque les évolutions suivantes :

- * - 1 642 Euros de subvention communale ;
- * + 1 970 Euros de subvention de fonctionnement CAF pour les actions « Parentalité » - REAAP ;
- * + 1 355 Euros de subvention d'investissement CAF.

Ces subventions sont, pour une part, sur un dispositif pluriannuel : convention pluriannuelle avec la Commune de Chauvé et convention tripartite avec la CAF et la Commune de Chauvé (Espace de vie sociale).

La subvention communale a connu une légère diminution, liée à l'attribution d'une subvention exceptionnelle en 2017 pour le secteur jeunesse (équipement de la maison des jeunes).

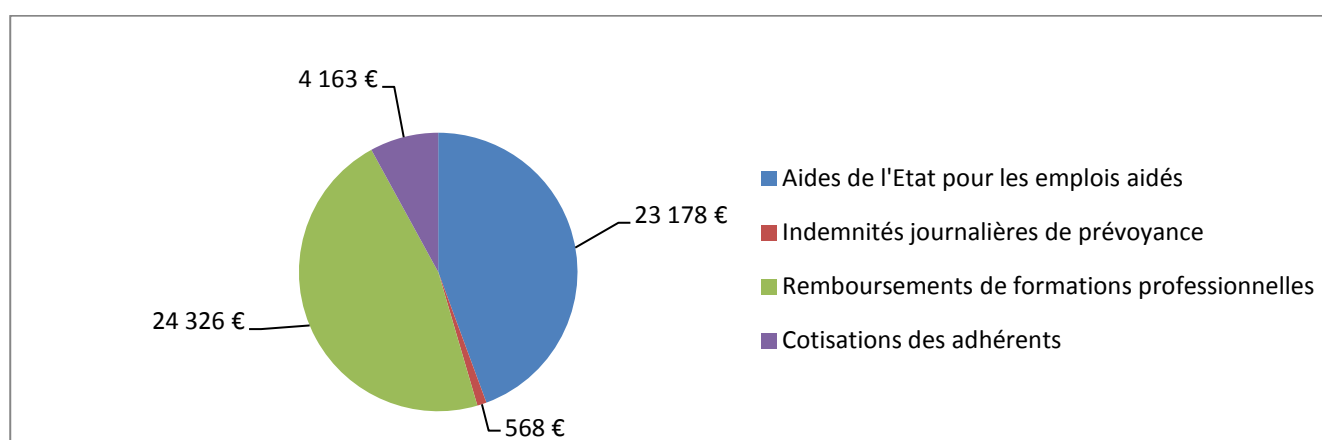
Les subventions liées au Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité concernent deux projets portés en 2018 : « l'enfant, à l'écoute de l'animal » et « Et si on parlait nutrition ».

La subvention d'investissement CAF a financé deux actions portées sur la maison des enfants et la maison des jeunes : la création d'un atelier information et d'un atelier « bois ».

Les subventions attribuées par le Conseil départemental et la Préfecture de Loire atlantique sont présentés dans la partie dédiée aux partenaires associatifs.

Les transferts de charge et autres produits de gestion

Les autres produits de gestion correspondent aux cotisations versées par les adhérents pour leur participation aux activités de l'association. Les transferts de charge représentent tous les produits perçus par l'association pour la formation professionnelle, pour les contrats aidés par l'Etat et pour le remboursement des arrêts maladie des salariés.



Entre 2017 et 2018, on remarque les évolutions suivantes :

- * - 13 335 Euros d'aide de l'Etat pour les emplois aidés ;
- * - 2 822 Euros d'indemnités journalières de sécurité sociale ;
- * - 4 795 Euros de remboursements de formations professionnelles ;
- * + 466 Euros de cotisations des adhérents.

Les transferts de charge liés aux emplois aidés dans l'association ont fortement diminué en 2018 et impacteront plus fortement le prochain compte de résultat 2019.

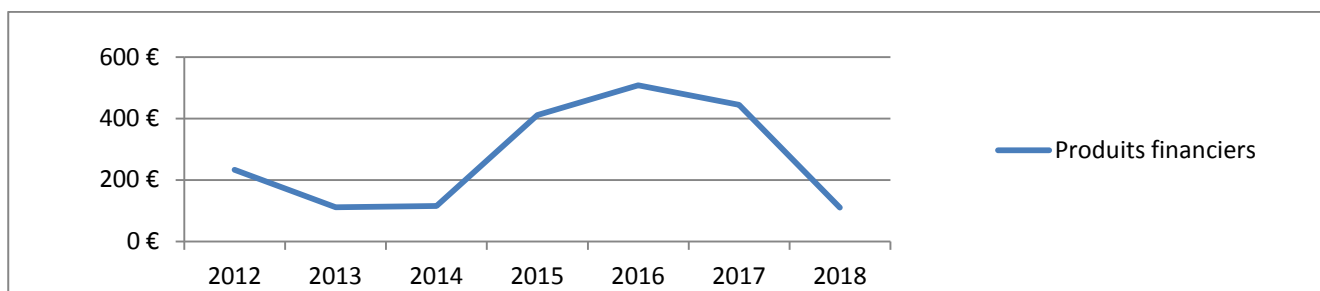
Les indemnités journalières de sécurité sociale ont également diminué et impactent peu l'exercice passé.

Les remboursements de formations professionnelles restent conséquents et sont monopolisés sur une formation (Certificat d'Aptitudes aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale - M. HÉRIVAUX).

La cotisation des adhérents est le reflet de l'augmentation de la fréquentation, en augmentation par rapport à 2017.

b. Les produits financiers

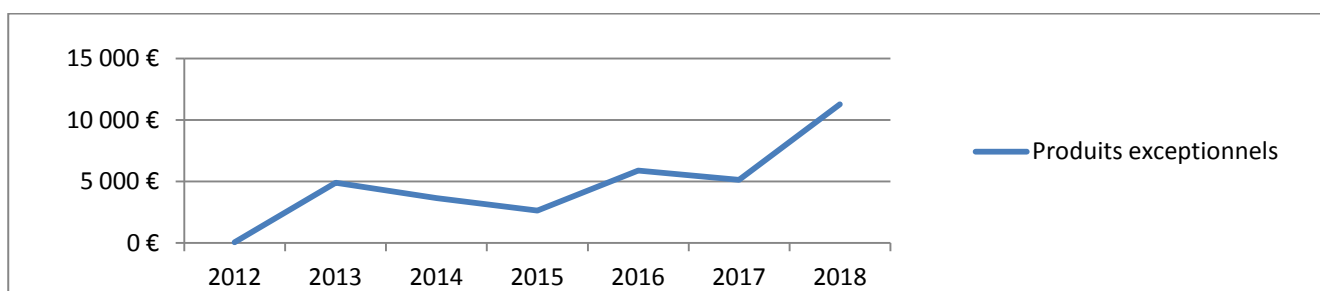
Les produits financiers représentent les intérêts perçus par l'association sur le placement financier de sa trésorerie.



Issus de la trésorerie et du solde des comptes bancaires, les produits financiers sont en diminution cette année, l'association ayant utilisé une partie de sa trésorerie pour financer la création de la micro crèche.

c. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels représentent tous les produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.



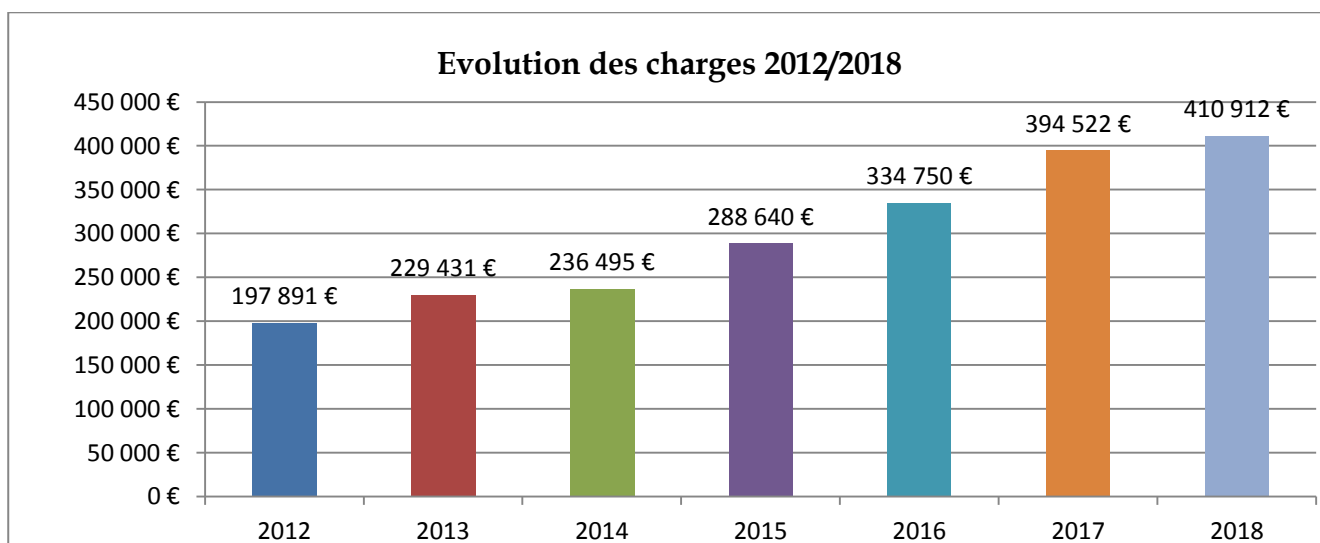
Entre 2017 et 2018, on remarque les évolutions suivantes :

- * + 5 281 €uros de quote part des subventions d'investissement, principalement issues de la construction de la micro crèche ;
- * + 1 260 €uros correspondant un remboursement de la commune de Chauvé pour la restauration 2017 ;
- * + 1 076 €uros correspondant à la facture d'avoir du poste mutualisé de comptabilité, sur l'exercice 2017.

Les charges de l'exercice 2018

Les charges de l'exercice 2018 sont issues des charges d'exploitation, des charges financières et des charges exceptionnelles.

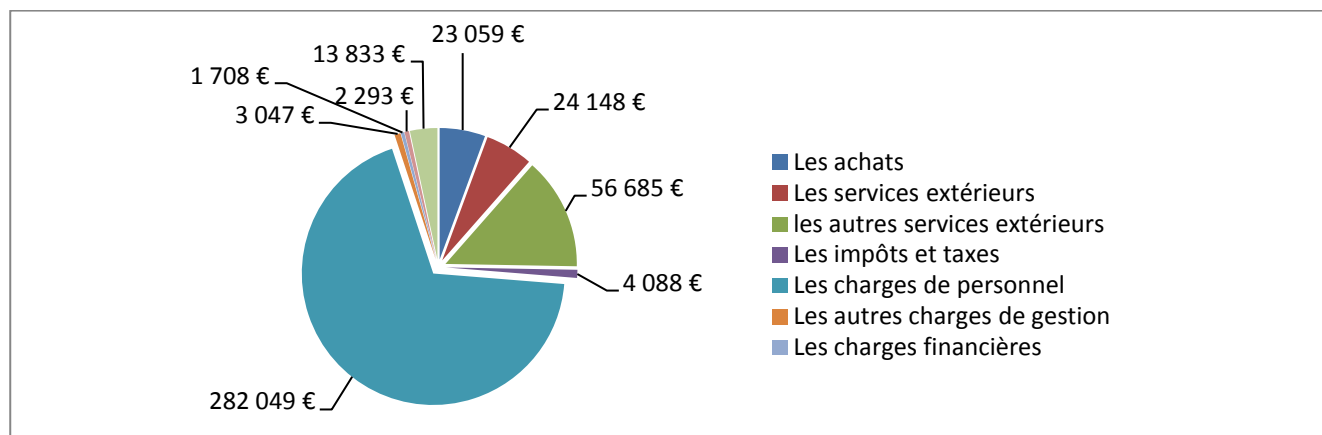
Les charges sont en constante augmentation sur les derniers exercices :



a. Les charges d'exploitation

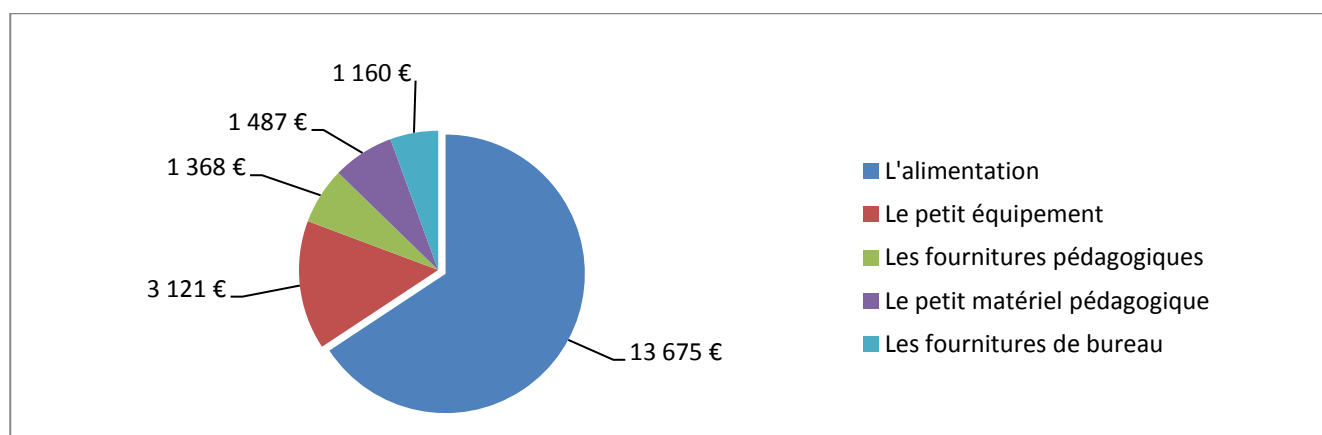
Les charges d'exploitation traduisent la perte de richesse de l'association nécessaire à la création et au développement des services.

Pour 2018, les charges d'exploitation se répartissent de la manière suivante :



Les achats

Ce poste comprend l'ensemble des achats ayant vocation à être consommés par l'association. Les cinq principaux postes d'achat sont détaillés ainsi :



Entre 2017 et 2018, cette classe de compte a augmenté de 2 372 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

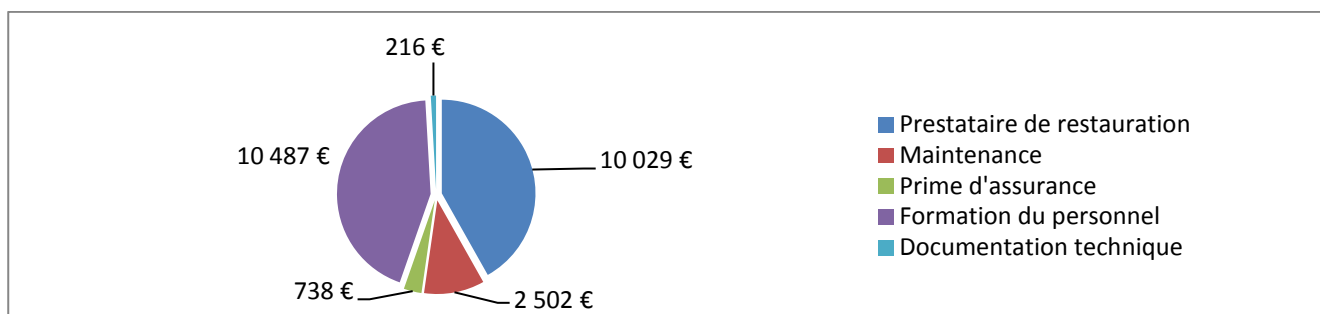
- * + 862 Euros d'alimentation ;
- * + 2 093 Euros de petit équipement ;
- * - 1 757 Euros de fournitures pédagogiques ;
- * - 304 Euros de petit matériel pédagogique ;
- * + 426 Euros de fournitures de bureau.

Les achats pour la micro crèche représentant 2 670 Euros (nouvelles charges en 2018), cette classe de compte a légèrement diminué sur les autres services associatifs.

Il est remarqué un équilibre budgétaire entre le petit équipement pédagogique et les fournitures pédagogiques, malgré l'augmentation de la fréquentation des services de l'association.

Les services extérieurs

Ce poste comprend toutes les charges en provenance des tiers autre que les achats. Les quatre principaux postes de services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2017 et 2018, cette classe de compte a diminué de 3 724 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 7 697 Euros de formations professionnelles ;
- * - 1 000 Euros de maintenance ;
- * + 4 642 Euros de prestataire de restauration.

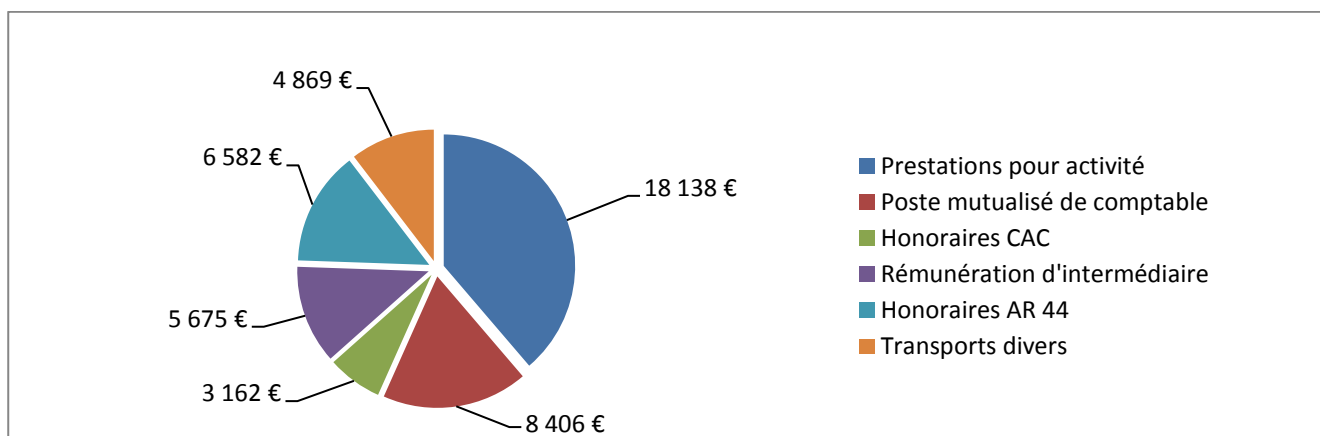
Le compte de maintenance a diminué en 2018 puisque nous avons acheté, en 2017, un nouveau module de logiciel pour le service de micro crèche.

Le coût des formations professionnelles a fortement diminué mais reste très important au regard du budget global de l'association. La diminution de ce compte induit également une diminution des transferts de charge.

La prestation de restauration est en augmentation mais les nouvelles charges issues de la micro crèche représentent principalement cet écart (3 314 Euros).

Les autres services extérieurs

Ce poste comprend les charges externes qui proviennent directement des besoins de l'association pour ses activités. Les six principaux postes des autres services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2017 et 2018, cette classe de compte a augmenté de 6 984 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 3 972 Euros de prestations pour activité ;
- * - 399 Euros de poste mutualisé de comptable (remplacement partiel d'Anne BELLANGER lors de son congé maternité) ;
- * - 295 Euros de transports divers (sorties pédagogiques, location de cars pour les séjours et pour les actions de l'Espace de vie sociale) ;
- * + 1 949 Euros d'honoraires d'Animation Rurale 44 suite à une modification de leur tarification ;
- * + 5 675 Euros de frais de notaire pour la construction de la micro crèche (nouvelle charge mais non reconduite dans les prochains exercices budgétaires) ;
- * + 3 162 Euros d'honoraires de Commissaire aux comptes - Cabinet SOLIS (charge nouvelle, pour les six prochains exercices budgétaires).

Si on retire les nouvelles charges liées à la construction de la micro crèche, cette classe de compte a diminué de 3 533 Euros par rapport à 2017.

Les prestations pour activité ont été réduites pour équilibrer le budget 2018. Les actions proposées dans le cadre de l'espace de vie sociale ont été principalement concernées par ces diminutions.

Le cabinet SOLIS - Commissaire aux comptes a été mandaté pour accompagner l'association sur les six prochaines années (2019/2024).

Les impôts et taxes

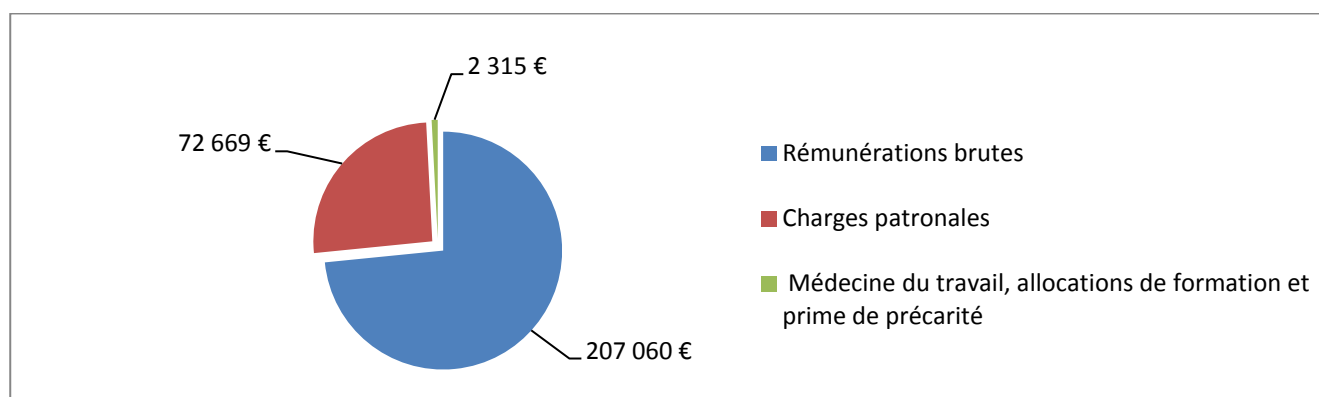
Ce poste comprend tous les versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités ainsi que tous autres versements institués par l'autorité publique permettant de financer des actions particulières. Deux comptes sont concernés en 2017 par ce poste : le financement de la formation continue tout au long de la vie et les droits d'enregistrement pour la publication des comptes annuels au journal officiel (50 €).

Entre 2017 et 2018, le coût de la formation continue tout au long de la vie a augmenté de 423 Euros, l'association ayant recruté trois salariés supplémentaires lors de l'ouverture de la micro crèche.

Les charge de personnel

Ce poste comprend les rémunérations versées au personnel de l'association, en contre partie du travail fourni, mais également aux charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées.

Les cinq principaux postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2017 et 2018, cette classe de compte a augmenté de 37 583 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 22 562 Euros de rémunérations brutes ;
- * + 11 316 Euros de charges patronales ;
- * - 683 Euros d'allocations de formation, liées à la réalisation du plan de formation 2018 ;
- * + 262 Euros pour la médecine du travail.

Les rémunérations brutes et les charges patronales associatives connaissent un écart important entre les exercices 2017 et 2018. Toutefois, en écartant le budget de la micro crèche (40 811 €), il est constaté que les charges de personnel ont diminué de 18 249 Euros. Certains postes de travail étaient financés par des aides à l'emploi et la suppression de ces dispositifs a conduit l'association à réduire les heures attribuées sur ces postes. Avec la fin de ces contrats, l'association a également perdu des transferts de charge conséquents.

Le remplacement de la responsable enfance a été réalisé, pendant trois mois, par la direction, permettant d'en réduire l'impact financier.

La valeur du point appliqué dans la convention collective nationale de l'animation est passé de 6.09 à 6.14. Cette évolution a atténué l'impact des décisions prises par le Conseil d'administration pour réduire les charges de personnel.

Les charges de personnel affectées à la micro crèche prennent en compte les quatre mois d'ouverture, les deux semaines de préparation (quatre salariés - 10 jours de travail effectif) et les huit premiers mois de direction (poste de directrice - 10h/semaine).

Les coûts liés à la médecine du travail sont en augmentation, le recrutement de trois nouveaux salariés (micro crèche) correspondant à celle-ci.

Les autres charges de gestion

Ce poste comprend les charges qui proviennent d'évènements concernant l'exploitation de l'association mais qui ont vocation à être ponctuelles.

Les deux postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2017 et 2018, cette classe de compte a augmenté de 157 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 558 Euros de cotisations reversées à la fédération Animation rurale 44 mais avec une valorisation positive dans les produits perçus.

Les dotations aux amortissements/investissements

Ce poste comprend la dépréciation des éléments physiques de l'association (mobilier, logiciel, électroménager, etc.) ainsi que les provisions réalisées par couvrir certains risques.

Entre 2017 et 2018, les dotations aux amortissements ont augmenté de 6 411 Euros. Les investissements pour équiper la micro crèche représentent la totalité de cet écart.

Les provisions « Départ en retraite » ont été réajustées au vu des effectifs de l'association au 31 décembre 2019.

b. Les charges financières

Les charges financières représentent toutes les charges générées par l'octroi de financement extérieurs (établissement de crédit, créances commerciales).

Entre 2017 et 2018, ce compte a augmenté de 782 Euros. Cette évolution concerne l'emprunt réalisé par l'association pour financer la micro crèche (montant emprunté : 115 000 € ; durée de remboursement : 15 ans).

c. Les charges exceptionnelles

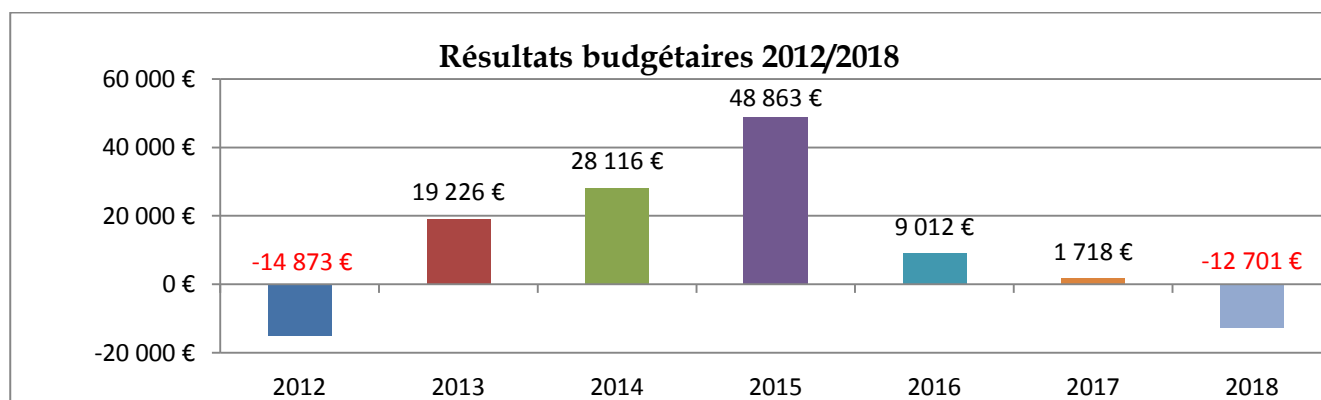
Les charges exceptionnelles représentent toutes les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.

En 2018, ce compte est valorisé à 2 293 Euros et comprend les éléments suivants :

- * 1 372 Euros d'avoir constaté par avance pour le poste mutualisé, en 2017, mais sans justificatif ;
- * 196 € d'écart dans les règlements des familles ;
- * 589 € d'écart entre les provisions et les charges constatées pour le prestataire de restauration, en 2017 ;
- * 144 € de régulation de cotisations URSSAF.

Le résultat de l'exercice budgétaire 2018

Le résultat d'un exercice budgétaire représente l'écart entre les produits et les charges à la date de clôture d'un exercice. Lorsque les produits sont supérieurs aux charges, l'association réalise un excédent budgétaire. Lorsque les charges sont supérieures aux produits, l'association réalise un déficit budgétaire. Dans les deux cas, c'est l'Assemblée générale qui affecte le résultat de l'exercice budgétaire.



Le résultat de l'exercice budgétaire 2018 est un déficit de 12 701,90 €.

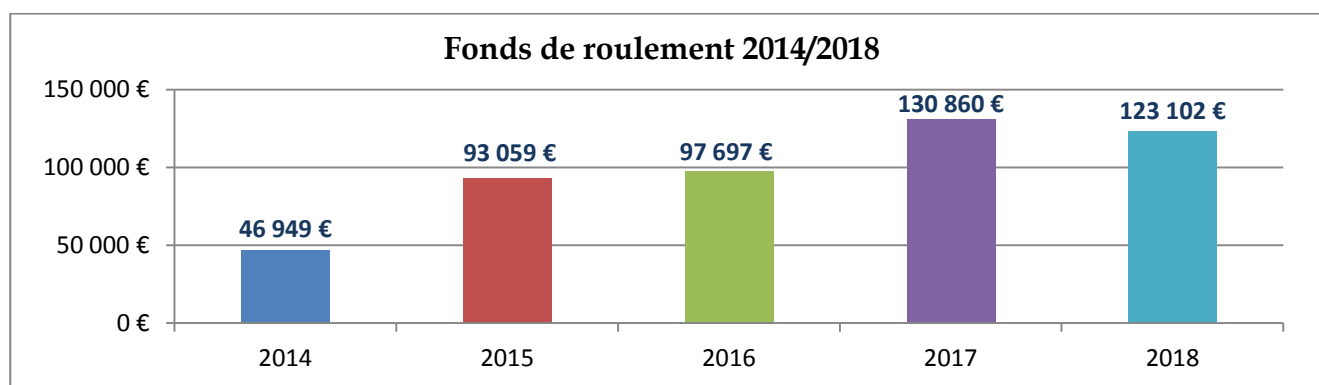
L'analyse financière

L'analyse financière apporte un éclairage sur la réalité économique de l'association, en utilisant les données issues du bilan et du compte de résultat.

a. Le fonds de roulement global

Le fonds de roulement global est la différence entre les financements à long terme et l'actif immobilisé brut. Il comprend les fonds propres de l'association, les provisions pour risques et charges dont on déduit l'actif immobilisé.

Les fonds de roulement des cinq derniers exercices se répartissent de la manière suivante :

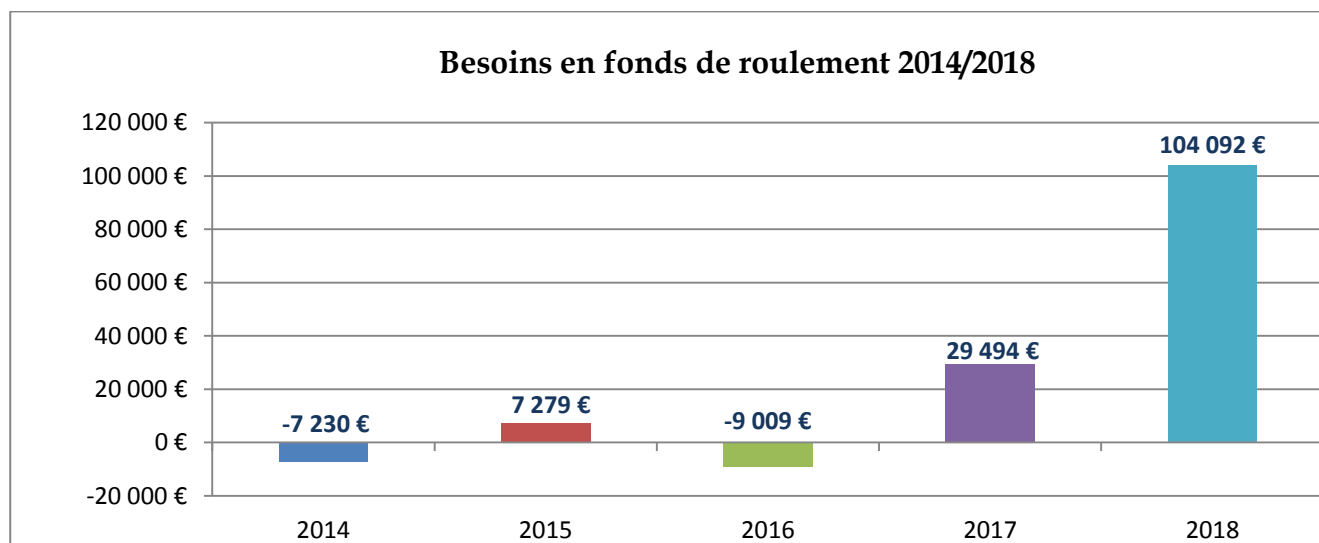


Le fonds de roulement 2018 est de 123 102 €. Ces ressources stables de l'association permettent de financer les emplois durables et, notamment, l'investissement immobilier lié à la micro crèche.

b. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre l'actif circulant et les ressources d'exploitation. L'actif circulant comprend les factures impayées, les subventions non perçues, les prestations CAF/MSA non perçues et les divers produits à recevoir. Les ressources d'exploitation comprennent les factures non régularisées par l'association, les charges patronales et cotisations non versées.

Les besoins en fonds de roulement des trois derniers exercices se répartissent de la manière suivante :



Le besoin en fonds de roulement 2018 est de 104 092 €. Il est nettement plus élevé que les exercices précédents pour les raisons suivantes :

- * Décalage du versement de la subvention du programme LEADER pour le projet de micro crèche dans le premier trimestre 2019 ;

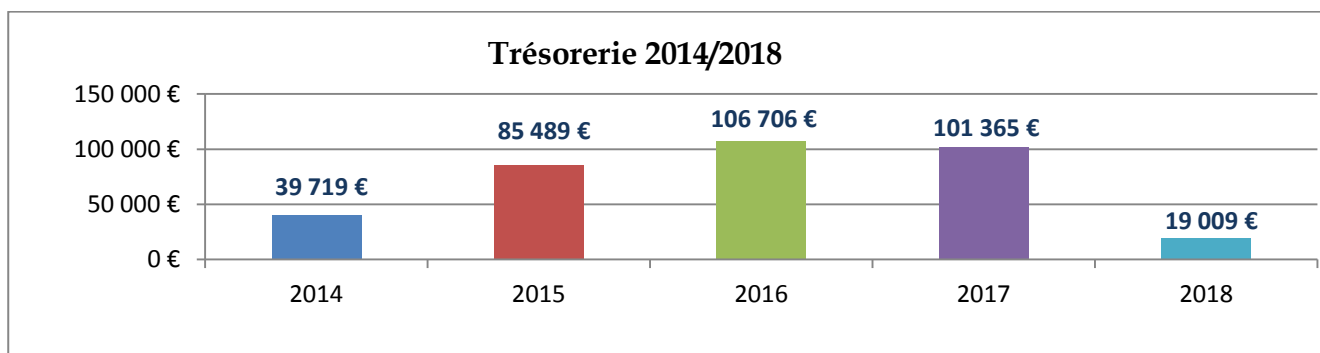
- ✖ Décalage du versement de la subvention « Taps » pour l'exercice 2018/2019 (de septembre à décembre) ;
- ✖ Remboursements de formations professionnelles (CAFERUIS pour M. HÉRIVAUX et MASTER Sciences de l'éducation pour L. HORTHEMEL) en 2019 pour l'exercice 2018.

En l'état, le fonds de roulement permet d'amortir les besoins en fonds de roulement de l'association. Plusieurs créances représentent des volumes financiers importants mais qui devraient être perçus par l'association dans le premier semestre 2019.

c. La trésorerie

La trésorerie est constituée par la différence entre le fonds de roulement et le besoin/excédent en fonds de roulement.

La trésorerie des cinq derniers exercices se répartit de la manière suivante :



Le stock de trésorerie 2018 permet de financer l'activité de l'association malgré une forte baisse sur cet exercice. Cette diminution, due à la création de la micro crèche et à l'utilisation des fonds propres de la maison des enfants, devrait s'atténuer en 2019 pour retrouver un volume plus stable.

Annexe 1 - Composition du bureau

Annexe 2 - Gouvernance associative

Annexe 3 - Organigramme

Annexe 4 - La tarification

Annexe 5 - Le rapport financier 2018

Annexe 6 - Charges prévisionnelles 2019

Annexe 7 - Produits prévisionnels 2019